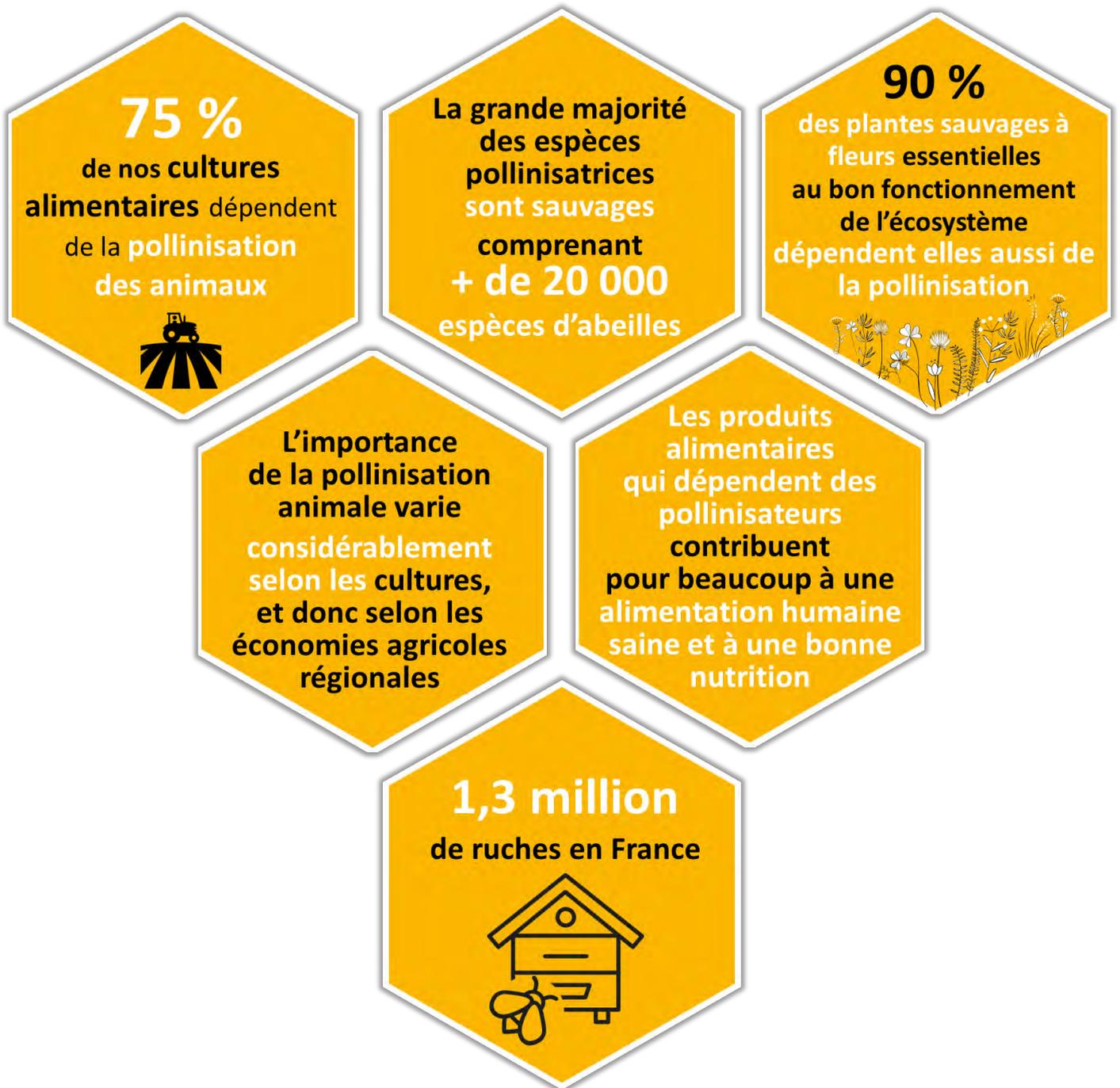




# Recueil des initiatives agricoles favorables

## AUX POLLINISATEURS







***Des initiatives mettant en jeu des synergies positives ont permis de nous rapprocher les uns les autres.***

La pollinisation ! Sujet à la mode, s'il en est. La médiatisation constante de la perte des pollinisateurs a eu pour effet d'opposer le monde de l'apiculture et celui des cultivateurs. Heureusement, des initiatives mettant en jeu des synergies positives ont permis de nous rapprocher les uns les autres. Il a fallu très souvent dépasser les préjugés et accepter de s'écouter, de partager nos problématiques pour avancer ensemble vers des solutions. Toutes ces initiatives s'ancrent dans les territoires dans une France aux multiples paysages. Elles s'appuient sur des études scientifiques de plus en plus nombreuses. Je ne prendrai qu'un exemple : celui de la Luzerne, avec Apiluz. Projet au départ modeste, puis qui a pris une ampleur considérable et doit pouvoir être multiplié pour d'autres cultures, dans d'autres régions. Je tiens donc ici à saluer le travail engagé dans ce recueil qui permettra à tous de s'inspirer de l'existant pour bâtir de nouveaux projets.



**Éric LELONG**

Apiculteur et Président de la  
Commission Apiculture de la FNSEA

Le nouveau Plan Pollinisateurs 2021-2026 lancé en fin d'année dernière par le gouvernement reflète une volonté partagée par la profession agricole de balayer l'ensemble des sujets relatifs à la pollinisation. De manière générale, il est important d'adopter une approche globale de la question, à la fois agronomique, sanitaire et chimique, tout en prenant en compte les aléas climatiques. Au niveau de la profession agricole, il nous faut trouver le bon chemin pour maintenir une diversité de productions et une diversité des filières en France, avec des politiques publiques qui se doivent d'assurer aux agriculteurs la possibilité de pouvoir effectuer leur travail selon la réalité de la protection des cultures sur leurs exploitations. Pour cela, il faut s'appuyer sur des expériences concrètes issues du terrain, comme les met en valeur ce recueil, avec de très bonnes convergences entre apiculteurs et agriculteurs, à travers des partenariats gagnant-gagnant. De nombreuses choses très positives existent dans les territoires et il faut s'appuyer sur ces expériences réussies plutôt que d'inventer des réglementations peu appropriées à la réalité du terrain. L'agriculture est compatible avec l'apiculture et ne constitue un obstacle ni à son développement, ni à la prospérité des pollinisateurs. Du côté agricole, il est important que nous puissions réussir le Plan pollinisateurs en bonne intelligence avec le monde apicole, car il n'y a pas de bonne agriculture sans bonne pollinisation. Il faut une production agricole forte et diversifiée permettant un bol alimentaire conséquent et un bon développement des pollinisateurs. Une chose est certaine : le monde agricole est aujourd'hui sensibilisé à cette problématique. Il convient dorénavant d'aider à concrétiser cette sensibilité en mettant en œuvre les outils pour qu'elle s'exprime.



**Christian DURLIN**

Agriculteur, administrateur de la FNSEA et Vice-Président de la Commission  
Environnement chargé du dossier de la Protection des cultures

***Il n'y a pas de bonne agriculture sans bonne pollinisation.***



# MÉTHODOLOGIE

La présente étude s'est déroulée sur une durée d'environ 4 mois, allant du 25/06/2021 au 30/09/2021. Elle a pour intérêt principal de recenser des initiatives du monde agricole favorables aux pollinisateurs pour faire vivre la relation étroite entre ces deux sphères et alimenter l'axe 6 du Plan pollinisateurs, intitulé « Partage des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs ». Ce recueil vise par conséquent à mettre en avant, à travers la valorisation d'une parole de terrain, la relation complémentaire et protéiforme entre agriculteurs et apiculteurs.

Pour mener à bien la construction de ce recueil, 4 phases distinctes ont été définies :

- **Une phase de prospection** : il s'agit d'une période de recensement général, au sein de laquelle de nombreux acteurs, opérant majoritairement à l'échelle nationale ou régionale, ont été sollicités pour identifier les initiatives en place dans chacune des régions françaises ainsi que pour obtenir les contacts des interlocuteurs correspondants ;
- **Une phase d'approfondissement** : elle a pour but d'interroger les pilotes et opérateurs des initiatives relevées précédemment pour comprendre plus en profondeur les conditions de réussite qui les entourent. Elle permet également d'effectuer la sélection des focus réalisés par région pour lesquels un guide d'entretien a été spécifiquement élaboré, de sorte à étudier l'ensemble des paramètres relatifs à l'initiative concernée ;
- **Une phase d'analyse** : ce temps est consacré à la construction du corps du document, avec notamment la rédaction des textes relatifs à chaque initiative et leur validation par les interlocuteurs respectifs ;
- **Une phase de diffusion et de valorisation** : elle a pour objectif un partage du recueil finalisé au sein du réseau FNSEA ainsi qu'auprès de l'ensemble des contributeurs, des autres OPA, et des pouvoirs publics.

## Déontologie :

Ce recensement vise à retranscrire de manière large et objective les initiatives en place dans les territoires, indépendamment des engagements, structures et obédiences propres à chacune des personnes interrogées.

Ce relevé se veut volontairement exhaustif mais ne garantit en rien le recensement de l'ensemble des initiatives actuellement en place dans les territoires.

Des choix ont parfois dû être réalisés et des initiatives entrevues retirées, faute d'intérêt réel dans le cadre de la recherche, ou d'information et d'interlocuteur disponibles durant la période.

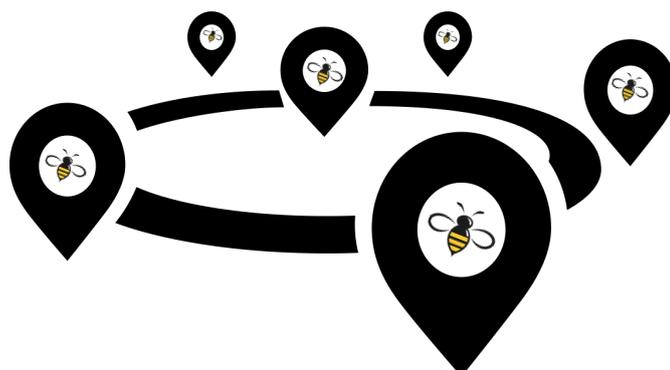
La totalité des textes présents dans ce livret ont été validés par les interlocuteurs référents de chacune des initiatives.

Chacune des personnes sollicitées s'est vue proposer la possibilité de faire figurer son nom, ses coordonnées ainsi que sa structure, ou dans le cas contraire d'anonymiser ses propos.

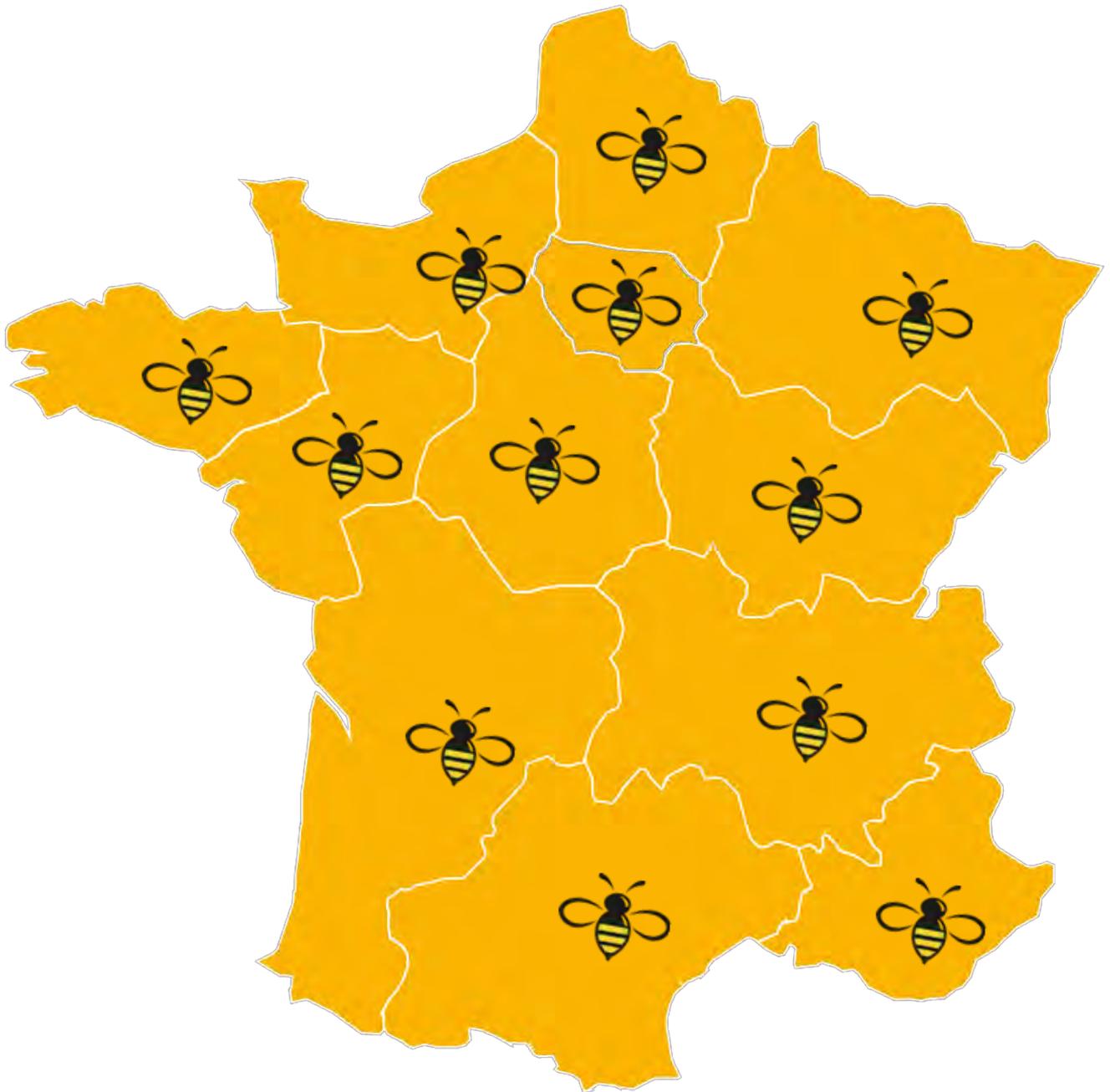
**AU PLUS PRÈS DU TERRAIN**



# INITIATIVES RÉGIONALES



# CARTE DES INITIATIVES





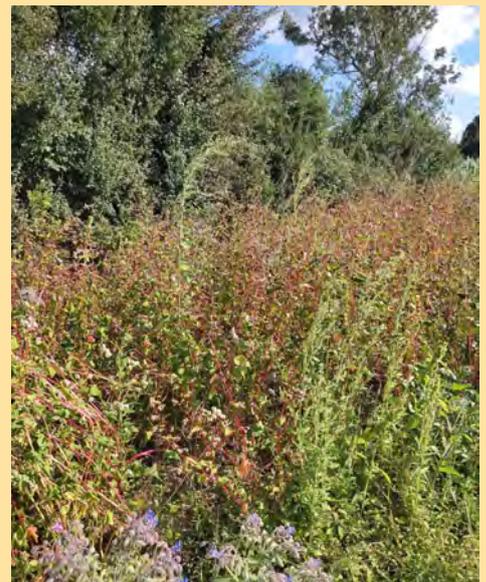
## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**DUNATER**



Dans le cadre d'un projet de développement de CPSE autour de semis de couverts mellifères, Dunater travaille actuellement dans le Rhône et l'Ain pour y développer cette pratique sous forme d'intercultures, de jachères ou de prairies fleuries. Dans le cas du Rhône, un groupe d'agriculteurs moteurs issus du syndicat agricole de Quincieux dans la plaine du Val de Saône, a été identifié pour construire ce projet, animé par TRAME (association qui accompagne les agriculteurs à l'émergence de projets). Le financement s'effectuera en théorie dans le cadre de démarches RSE d'entreprises ou par du mécénat défiscalisé. Concernant le choix du couvert, le projet est d'opter soit :

- pour un mélange adapté au cas par cas à l'agriculteur, en lien avec le projet Casdar « Interapi » de l'ITSAP. Ce projet rassemble les données des espèces de différents couverts, selon leurs intérêts apicole et agronomique. Un stage est en cours afin de réaliser un tableau synthétique et simple regroupant ces données, pour aider l'agriculteur à choisir son mélange en fonction de sa situation.
- pour un couvert proposé par les coopératives partenaires du projet (exemple de celui de la coopérative Oxyane, utilisé cette année en expérimentation sur quelques parcelles « Mélange PRO'MELLI » : Sarrasin, Phacélie, Trèfle incarnat, Bourrache, Mélilot jaune, Sainfoin et Trèfle violet).



**Contact de la personne ressource :**

**Edith BRUNEAU**

FRSEA AURA

✉ [ebruneau@frsea-aura.fr](mailto:ebruneau@frsea-aura.fr)



## BEESWITCH

Beeswitch est un projet en Auvergne-Rhône-Alpes porté par l'ADA AURA, qui s'inscrit dans la continuité de l'action SURVapi, débutée en 2018, et des expériences menées depuis une dizaine d'années autour de ruchers observatoires. Ce projet, qui prend place sur un territoire pilote spécialisé en arboriculture, la Drôme, a une visée régionale et répond au besoin de donner une dimension pragmatique et opérationnelle à l'ensemble des données collectées.

Pour cela, Beeswitch se veut être un véritable outil de médiation pour accompagner les apiculteurs dans leurs échanges avec les agriculteurs. En effet, ce dispositif permet de donner une multitude de clés pour faciliter la discussion autour des pratiques positives, sans pour autant supplanter la technicité de l'agriculteur, dans un but d'intercompréhension et d'augmentation du « niveau de concernement ». De plus, cette initiative met en place une Newsletter (« Le champ des abeilles ») diffusée auprès de plus de 400 lecteurs.

Elle comprend également un indicateur de risques, qui, à défaut de se focaliser sur la composition chimique et les concentrations d'utilisation des produits, a vocation à améliorer la gestion du risque et sa diminution en optimisant les pratiques dans l'espace et dans le temps (risques de contamination, calendrier optimisé des traitements). Enfin, des réunions apiculteurs-agriculteurs sont également organisées pour développer les synergies entre les acteurs. In fine, Beeswitch a pour objectifs d'améliorer les ressources en termes de qualité et de densité, d'améliorer les pratiques vis-à-vis des pollinisateurs et de permettre aux filières de s'approprier les connaissances actuelles. Initié le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de trois ans, cette initiative est lauréate de l'appel à projets PEPITE et représente un financement à hauteur de 185 000 €. Il regroupe également des partenaires tels que l'ITSAP et la Chambre d'agriculture de la Drôme.



Contact de la personne ressource :

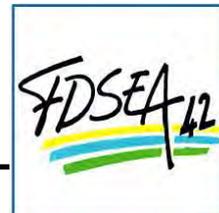
**Marion GUINEMER**  
ADA AURA

✉ [marion.guinemer@ada-aura.org](mailto:marion.guinemer@ada-aura.org)



## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### FDSEA DE LA LOIRE



Les sections Apiculture et Grandes Cultures de la FDSEA 42 travaillent conjointement pour semer des ressources mellifères.

Ce projet, qui n'en est qu'à sa première année, est aujourd'hui porté par 5 agriculteurs du Forez et 4 apiculteurs de la Loire. Il s'appuie sur un mélange composé de Trèfle Perse, Trèfle blanc, Trèfle d'Alexandrie, Phacélie, Luzerne et Minette. Alors qu'un premier semis de jachères mellifères de 2 ha a d'ores-et-déjà été réalisé en avril-mai 2021, d'autres devraient suivre prochainement pour aboutir, à terme, à une surface totale concernée de 7 ha (2 ha de jachères répartis sur 3 exploitations, 4 ha de couvert d'interculture répartis sur 3 exploitations, et 1 ha de prairie longue durée sur une exploitation semée fin août).

Dans la continuité de ce projet, les membres ont la volonté de créer un agenda partagé au printemps 2022 pour que les agriculteurs puissent renseigner leurs cultures en fleurs et permettre ainsi aux apiculteurs d'avoir connaissance des ressources disponibles et d'entrer en contact avec les exploitants pour en bénéficier.

Les premiers partenariats se mettent progressivement en place avec des apiculteurs qui bénéficient des jachères mellifères semées et installent leurs ruches sur les parcelles agricoles.



#### Contact de la personne ressource :

**Raphaël REYNAUD**

Agriculteur

✉ raphael-florence@orange.fr



## INITIATIVE VITICOLE DANS LE JURA



Une collaboration impliquant des viticulteurs jurassiens permet d'éviter de laisser les sols à nu pendant la période de transition (2-3 ans pouvant aller jusqu'à 5-6 ans) entre l'arrachage des pieds de vigne et la plantation des nouveaux, en semant des couverts mellifères.

A noter que cette initiative reste pour le moment de faible ampleur, dans la mesure où seul le viticulteur ayant la surface la plus élevée du Jura la met en place. Son vignoble de 300 ha comprend en moyenne 5 à 10 ha de jachères mellifères chaque année et abrite également, depuis février 2021, une haie de 320 mètres, composée d'essences favorables aux pollinisateurs.

Cette démarche est portée par la Fédération de chasse du Jura qui fournit et finance les semences à hauteur de 50 %. Celle-ci aimerait bien voir d'autres structures ou acteurs des mondes agricole et apicole s'impliquer dans ce projet, qui, selon elle, ne comporte pas de freins particuliers (excepté le risque, mineur, de développement de maladies comme la flavescence dorée).



### Contact de la personne ressource :

**Sébastien AUBERT**

Adjoint au chef d'exploitation vignoble Jura  
Domaine Maire & fils

✉ [saubert@henri-maire.fr](mailto:saubert@henri-maire.fr)



## BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

### EXPÉRIMENTATION DANS LE DOUBS



Dans le Doubs, une expérimentation est en cours pour la deuxième année consécutive, autour de l'installation de ruches dans des environnements proches de couverts. En effet, la Fédération de Chasse du 25 (FDC25) propose, depuis 2003, la mise en place de couverts intermédiaires aux agriculteurs du département.

Les types de mélanges proposés semblent adaptés à la faune sauvage sans pour autant avoir fait l'objet d'études particulières. Cependant, partant du principe qu'ils doivent prioritairement être favorables aux insectes, la FDC25 s'est rapprochée de l'ADA BFC pour mettre en place un suivi de l'intérêt des différents couverts pour les abeilles.

Une convention a ainsi été signée entre les deux structures. L'objectif est de quantifier l'importance des pollens liés aux couverts lors du butinage de fin de saison et de la préparation de mise en hivernage, par l'intermédiaire de ruches équipées de trappes à pollen, de thermomètres dans le couvain et de balances électroniques. Les résultats obtenus pour la première année soulignent l'intérêt d'implanter de la Phacélie mais indiquent que l'essentiel du pollen rapporté vient des arbres.

Par conséquent, pour préserver les abeilles, il apparaît nécessaire de maintenir les éléments fixes du paysage comme les haies.

Ce projet devrait se poursuivre au cours des prochaines années et apporter davantage d'éléments, tout en valorisant un partenariat jugé gagnant-gagnant avec de la matière organique pour l'agriculteur, de l'avifaune pour les chasseurs, et des ressources pour les pollinisateurs.



#### Contacts des personnes ressources :

**Jean-Baptiste MALRAUX**

ADA BFC

✉ [jean-baptiste.malraux@adabfc.adafrance.org](mailto:jean-baptiste.malraux@adabfc.adafrance.org)

**Aurélie BAISNEE**

ADA BFC

✉ [aurelie.baisnee@adabfc.adafrance.org](mailto:aurelie.baisnee@adabfc.adafrance.org)

**Mickaël MAIROT**

Fédération de Chasse du Doubs  
sur les questions pollinisateurs

✉ [mairot.m@fdc25.com](mailto:mairot.m@fdc25.com)



## PROJET R2D2



Il s'agit d'un projet de Terres Inovia visant à réduire l'utilisation d'insecticides sur les cultures en stimulant la faune auxiliaire via notamment la mise en place d'infrastructures agroécologiques pérennes (bandes fleuries, bandes enherbées, haies ...).

Initié dans l'Yonne, l'initiative R2D2 s'adresse à tous les types de cultures et accompagne en 2021 11 agriculteurs volontaires dans la transition écologique, en améliorant la résilience des cultures aux attaques d'insectes (décaler les dates semis, associer les cultures ...) et en valorisant les services apportés par les insectes auxiliaires pour réguler les ravageurs (aménagement paysagers, changement de pratiques).

S'il n'a pas pour cible première les pollinisateurs, ce projet leur est également favorable puisqu'il contribue à améliorer la ressource florale disponible pour les insectes à l'échelle d'un territoire agricole de 1330 ha. Il permet également la diminution des insecticides préjudiciables aux pollinisateurs.



SCANNEZ LE QR CODE  
pour retrouver l'interview  
de Nicolas CERRUTTI



Contact de la personne ressource :

**Nicolas CERRUTTI**  
Terres Inovia  
✉ [n.cerrutti@terresinovia.fr](mailto:n.cerrutti@terresinovia.fr)



## BRETAGNE

### BALANCES CONNECTÉES EUREDEN



Depuis plusieurs années, la coopérative Eureden met à disposition auprès d'apiculteurs des balances connectées réparties sur l'ensemble de la Bretagne.

Cette action s'inscrit dans la démarche globale d'Eureden « Cultivons Autrement », qui vise à montrer que les agriculteurs font de plus en plus d'efforts pour diminuer l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement. Le déploiement de ces balances sur la région est réalisé en collaboration avec l'ADA Bretagne (Association de Développement de l'Apiculture).

Celle-ci propose les apiculteurs volontaires, qui ont pour seule obligation d'installer leurs ruches connectées chez un agriculteur adhérent ou sur un site de la coopérative. Ainsi, des partenariats api-agri via Eureden existent sur toute la Bretagne avec comme objectif principal de montrer que la cohabitation entre les deux sphères fonctionne bien, tout en réduisant la tension liée aux produits phytosanitaires et en favorisant l'optimisation des pratiques de traitement et la sensibilisation autour des pollinisateurs.



© Paysan-Breton Florence Mirgon / Triskalia

#### Contact de la personne ressource :

**Jean-François BOBON**

Eureden

✉ [jean-francois.bobon@eureden.com](mailto:jean-francois.bobon@eureden.com)



## SURVAPI



La partie expérimentation de SURVAPI en Bretagne étant terminée (années 2019 et 2020), l'ADA Bretagne en partenariat avec la Chambre d'agriculture est entrée dans une phase de valorisation et de communication avec notamment 4 webinaires en octobre 2021 pour détailler les résultats de la partie Bretagne :

« Nourrir les abeilles : l'affaire de tous. Comment améliorer ou garantir les ressources alimentaires pour les abeilles tout au long de l'année ? »

« L'apiculteur, un éleveur comme les autres. Témoignages : le métier d'apiculteur expliqué aux agriculteurs »

« Apiculteurs : dans les bottes d'un agriculteur !  
Les apiculteurs s'interrogent sur les pratiques agricoles.  
Tour d'horizon de l'existant et des marges techniques possibles. »

« Produits de traitement : que trouve-t-on dans les ruches ?  
Les résultats de la nouvelle étude SURVAPI font le point sur les contaminants trouvés sur les abeilles, dans le pollen et les cires.  
Des pistes pour réduire ces contaminations. »

Le but de ces rencontres est d'entrevoir une éventuelle poursuite du projet sous une forme restant à définir.



### Contact de la personne ressource :

**Tiphaine DAUDIN**

Animatrice apiculture ADA Bretagne

✉ [tiphaine.daudin@bretagne.chambagri.fr](mailto:tiphaine.daudin@bretagne.chambagri.fr)



## CENTRE VAL-DE-LOIRE

### POLLIFAUNIFLOR'



Dans le cadre d'un financement CAP filière Semences et Plants, plusieurs partenaires dont la FNAMS, l'Association Hommes et Territoires, la Chambre régionale d'Agriculture Centre-Val de Loire, les Chambres départementales d'Agriculture du 28, du 41 et du 45, la Fédération Régionale des Chasseurs, l'OFB, l'ADAPIC, SEMAe et Jouffray-Drillaud, étudient depuis 2016 la mise au point d'un mélange mellifère utilisable en jachère pluriannuelle et compatible avec les cultures porte-graines.

Après 4 ans d'expérimentation autour de plusieurs mélanges, ce travail a permis de mettre au point un mélange appelé « PolliFauniFlor' », composé de 10 espèces : Achillée millefeuille, Grande marguerite, Bourrache officinale, Luzerne cultivée, Mauve sylvestre, Sainfoin cultivé, Sarrasin cultivé, Souci cultivé, Trèfle blanc et Trèfle incarnat. Celui-ci offre une floraison d'avril à octobre pour les pollinisateurs sauvages et domestiques, source d'alimentation et habitat pour la faune sauvage. Les partenaires envisagent désormais le déploiement de cette jachère mellifère, compatible SIE (Surface d'Intérêt Ecologique) , dans les exploitations agricoles.

Pour se procurer le mélange, les agriculteurs doivent contacter leur Chambre départementale d'agriculture ou leur Fédération départementale des chasseurs. La liste des semenciers pouvant fournir le mélange est également sur le site internet de l'association Hommes et Territoires.

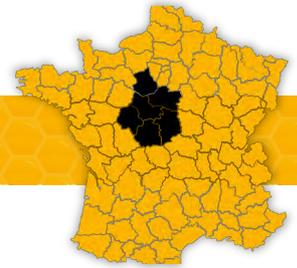


#### Contact de la personne ressource :

**Chloé SWIDERSKI**

Hommes et Territoires

✉ [c.swiderski@hommes-et-territoires.asso.fr](mailto:c.swiderski@hommes-et-territoires.asso.fr)



## EPPN



L'association Hommes et Territoires développe un outil d'évaluation de la disponibilité en ressources florales pour les pollinisateurs domestiques et sauvages, nommé EPPN (Évaluation du Potentiel Pollinifère et Nectarifère). Il permettra de visualiser de manière cartographique les évolutions spatio-temporelles des ressources en pollen et en nectar sur un territoire défini, de localiser les principaux lieux de ressources pour les pollinisateurs, ainsi que d'identifier les disjonctions géographiques et les périodes de disettes.

Le conseiller (conseiller agricole, conseiller biodiversité, naturaliste), à travers des identifications d'espèces florales dans les territoires, rentrera sur son téléphone les différents éléments qu'il aura relevés (parcelle cultivée, prairies, haies, bandes fleuries, jachères). L'outil évaluera ensuite, via un indice, les ressources à disposition des pollinisateurs (abeilles sauvages, abeilles domestiques, papillons, bourdons, syrphes). EPPN est développé dans l'objectif d'être un support de communication entre le conseiller et l'agriculteur. Le conseiller pourra alors proposer des conseils de gestion optimisant les ressources déjà en place (décalage ou absence de fauche des bordures de champs / jachères, taille des haies hors période de floraison ...) ou l'implantation de nouveaux éléments semi-naturels complémentaires (bande fleurie, haie ...).

Ce projet s'inscrit dans la continuité des développements de couverts portés par l'association, comme PolliFauniFlor'. Au-delà de disposer d'outils opérationnels (couverts fleuris), l'association souhaite développer un outil de diagnostic afin de visualiser à l'échelle du paysage, en fonction des ressources déjà présentes et des contraintes de l'agriculteur, les emplacements les plus stratégiques pour implanter ces couverts. Pour l'instant, l'outil se concentre uniquement sur le milieu agricole mais l'idée est de le développer éventuellement pour les communes ou les parcs. Il s'agit d'un projet multipartenarial accompagné par l'Université d'Orléans, la Fédération Régionale des Chasseurs, le laboratoire LASTIG-IGN, la Chambre d'agriculture 45, l'ADAPIC, le CDPNE, le Parc Naturel Régional du Perche, l'Observatoire des abeilles et la DREAL. Le financement est quant à lui assuré par l'OFB (EPPN est lauréat de l'appel à projets MOB'BIODIV) et la Fondation Lune de miel (famille Michaud), tandis qu'un financement du CAP filière Apiculture devrait également se mettre en place.



De prime abord, l'objectif originel d'EPPN est d'évaluer les ressources pour les pollinisateurs sauvages, ce qui explique par conséquent la volonté de sensibiliser également autour de ces pollinisateurs et de montrer qu'une ressource alimentaire importante pour les abeilles domestiques peut s'avérer assez pauvre pour les pollinisateurs sauvages.

La première version du projet devrait arriver d'ici fin 2022. A l'heure actuelle, il faut quelques connaissances botaniques pour effectuer le relevé d'espèces florales. Cependant, les pilotes travaillent à la rédaction d'un petit livret regroupant une cinquantaine d'espèces importantes à identifier, les critères à regarder pour chacune d'elles ainsi que les confusions possibles afin de faciliter au mieux la réalisation de celui-ci.



Association  
**Hommes et Territoires**

pour l'agriculture  
et la biodiversité

Une association  
reconnue d'intérêt général

**HOMMES  
ET  
TERRITOIRES**  
Agriculture & Biodiversité

**hommes-et-territoires.asso.fr**

**Contact de la personne ressource :**

**Axelle MARCHANT**

Hommes et Territoires

✉ [a.marchant@hommes-et-territoires.asso.fr](mailto:a.marchant@hommes-et-territoires.asso.fr)



## APILUZ



Apiluz est un projet de grande envergure porté par l'association Symbiose, qui mobilise plus de 3 000 agriculteurs sur 8 départements (principalement l'ancienne région Champagne-Ardenne, les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, auxquels viennent s'ajouter l'Aisne, la Seine-et-Marne, l'Yonne et une petite portion du Val de Marne). Il consiste à maintenir dans les cultures de luzerne de 2<sup>ème</sup> année des bandes non fauchées de 3 mètres de large sur la longueur de la parcelle, afin de fournir aux pollinisateurs la ressource alimentaire qui leur manque en période de disette (période de juin-juillet). En contrepartie, l'agriculteur est indemnisé pour compenser le manque à gagner dans sa récolte.

Ce projet répond au service de pollinisation, à savoir qu'un hectare de bande de luzerne non fauchée fait vivre environ 160 000 abeilles, et constitue une niche écologique pour de nombreuses autres espèces entomologiques, ainsi qu'un refuge pour certaines espèces aviaires. Initié entre 2014 et 2016 par la mise en place de protocoles expérimentaux, le dispositif Apiluz a démontré son efficacité méthodologique et scientifique, en remédiant à la période de disette alimentaire des abeilles en Champagne crayeuse tout en pouvant être déployé à grande échelle. En 2019, les directeurs des usines de déshydratation de luzerne situées dans la Marne, les Ardennes et l'Aube ont approuvé la mise en place de ce projet sur leur périmètre. En 2020, Symbiose a préparé le déploiement du projet pour 2021, c'est-à-dire réaliser une surface d'environ 520 ha de bandes non fauchées, équivalent à un linéaire de plus de 1700 kms, permettant de couvrir une ressource alimentaire potentielle pour environ 100 000 000 butineuses. En 2020, Symbiose s'est mobilisée sur la recherche de financement auprès d'entreprises et autres structures agricoles, dans le cadre de leur RSE ou mécénat.

Les Fondations Avril et le Crédit Agricole Grand-Est ont été sollicités et ont donné leur accord de financement. Le distributeur alimentaire LIDL s'est positionné sur ce projet et a permis d'insuffler une dynamique d'appui financier auprès des acteurs agricoles. Les coopératives Cristal Union, Sun Deshy, Luzeal, Prodeva, Capdea, Tereos, Ceresia s'associent également financièrement au projet, ainsi que la Chambre d'agriculture de la Marne.

Cette levée de fonds pour la mise en place du projet sur les 51 000 hectares de luzerne que comptabilise la Champagne Ardenne a permis, fin 2020, de décider du lancement officiel du déploiement. 2021 a marqué le lancement du projet à l'échelle régionale et d'une grande campagne de communication à l'échelle nationale.

La profession apicole sera approchée (SNA et UNAF) dans l'espoir de les faire prendre part au projet. Enfin, les recherches de financement se poursuivront sur les deux années à venir pour garantir la pérennité du projet ainsi que pour éventuellement offrir une rémunération aux agriculteurs pour les services rendus à la biodiversité, au-delà de la simple compensation économique.



SCANNEZ LE QR CODE  
pour retrouver  
l'interview d'Hervé LAPIE



**Contact des personnes ressources :**

**Hervé LAPIE**

✉ [herve.lapie@reseaufnsea.fr](mailto:herve.lapie@reseaufnsea.fr)

**Isabelle KOUAMO**

✉ [isabelle.kouamo@adasea.net](mailto:isabelle.kouamo@adasea.net)



## CULTIVONS MELLIFÈRE



« Cultivons Mellifère » est un projet territorial, piloté par le Comité Agricole du Pays Toulinois (CAPT), qui réunit agriculteurs et apiculteurs sur le Pays Terres de Lorraine.

Le but de cette initiative est d'encourager les agriculteurs à introduire des plantes mellifères, afin de mesurer leur impact sur l'activité des ruches et les productions agricoles.

A l'origine, nous retrouvons un constat d'une apicultrice partagé aux agriculteurs locaux lors d'une journée « Fermes ouvertes ». Celle-ci leur expliqua que le principal facteur de mortalité de ses abeilles n'était pas le problème des « pesticides » mais davantage celui du manque de nourriture. Ainsi, le CAPT décida de travailler sur cette thématique avec comme leitmotiv que le monde agricole pouvait solutionner les problèmes, plutôt qu'en être le responsable. Dès 2019, la première opération est lancée avec l'achat de 10 balances connectées par le comité, complété par 5 balances achetées individuellement.

Cette première action consistait à installer les ruches près des cultures (Colza, Sainfoin, Luzerne, Tournesol ...) avec transhumance pour quantifier la contribution de ces cultures vis-à-vis de la production de miel. Les premiers résultats sont probants. Alors qu'en moyenne une ruche produit 15 à 20 kg de miel par an, jusqu'à 104 kg sur une année et 7 kg sur une journée pour une seule ruche ont été observés. Depuis 2020, une deuxième opération (« mellif'AIR ») est entreprise avec ATMO Grand Est avec comme objectif de s'appuyer sur les abeilles pour détecter les pesticides dans l'air. Pas moins de 13 analyses ont été réalisées l'an dernier avec plus de 250 molécules différentes recherchées. En parallèle, une dizaine d'agriculteurs du comité a participé au printemps 2020 à des « Ateliers apiculture » pour se former à l'apiculture et être en mesure de développer des activités apicoles sur leurs exploitations.

Par ailleurs, « Cultivons mellifère » a mené une expérimentation en 2021 autour de semis de fleurs mellifères avant moisson et prévoit dorénavant d'implanter 1 000 ha de cultures mellifères sur le territoire Terres de Lorraine en 2022, en plus de celles éventuellement déjà en place chez les agriculteurs. Les semences utilisées à destination des abeilles seront vouées à rester jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre, ne seront pas récoltables, et seront financées à 50 % par le comité et 50 % par l'agriculteur.

Une communication forte est également réalisée autour de « Cultivons mellifère » avec plus de 100 pancartes bout de champs valorisant l'initiative, mais également des goodies (sachets de baguette de pain, chiffons en microfibre pour lunettes ...).

Soutenue par la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, cette action s'appuie aujourd'hui sur de nombreux partenaires dont l'Union Européenne, le Département 54 et ATMO GE (principaux financeurs), Api-Est (syndicat apicole regroupant 350 adhérents), Pays Terres de Lorraine et ses communautés de communes, l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable (APAD) ou encore le Crédit Agricole et Groupama.

A noter que « Cultivons Mellifère » a essaimé vers d'autres territoires et est également en place en Charente-Maritime et en Vendée sous la même appellation.



#### Contact des personnes ressources :

**Michel Grojean**

Cultivons mellifère

✉ grojean.michel@wanadoo.fr

**Comité Agricole du Pays Toulinois (CAPT)**

✉ capt.54200@orange.fr



## TERRE DES ABEILLES



Il s'agit d'un projet collectif lancé par Ternoveo regroupant des agriculteurs des Hauts-de-France engagés pour la préservation des écosystèmes. Ce projet est né à l'issue d'une formation sur les bonnes pratiques en faveur des abeilles, menée par le négoce en 2018. Cela s'est poursuivi par des réunions en mars 2019, à la genèse du projet.

Cette initiative concerne aujourd'hui 68 agriculteurs et représente 297 ruches, à raison de 3 ruches (soit 1 rucher) à 15 ruches (soit 5 ruchers) par agriculteur. Trois apiculteurs ont été embauchés par Ternoveo et gèrent ainsi l'ensemble de la maintenance des ruches et du cheptel. Les agriculteurs s'engagent, par l'intermédiaire d'un contrat d'une durée de 3 ans, à respecter un certain nombre de conditions comme par exemple l'emplacement des ruches, la proximité de ressources alimentaires, la présence d'eau, etc. La partie « produits de traitements des plantes » repose quant à elle davantage sur la pédagogie, la bonne compréhension et la mise en place de pratiques favorables aux pollinisateurs.

Le contrat prévoit également une participation de l'agriculteur à hauteur de 20 €/ruche/mois ainsi qu'une restitution de 20 % du miel récolté (les 80 % restants sont vendus en circuits courts par le négoce).

L'objectif principal de ce projet est d'effectuer un rapprochement entre agriculteurs, apiculteurs et grand public, en montrant qu'il existe une compatibilité possible entre le monde agricole « conventionnel », et le monde apicole. Il n'y a pas d'obligation de résultats mais davantage une obligation de moyens.



© Olivier Kléncklen



**Contact de la personne ressource :**

**Nathalie LANCIAUX**

Ternoveo

✉ [nathalie.lanciaux@ternoveo.fr](mailto:nathalie.lanciaux@ternoveo.fr)



## HAUTS DE FRANCE

### PARTENARIAT TERRES INOVIA - TERNOVEO

**Ternoveo**  
activateur de progrès

**Terres Inovia**  
l'agronomie en mouvement

Terres Inovia s'associe au programme « Terre des abeilles » de Ternoveo dont l'objectif est d'installer des ruches sédentaires chez les agriculteurs. L'idée est de mettre en avant le rôle de ces derniers dans la nutrition des abeilles et de rapprocher agriculteurs et apiculteurs en démontrant que l'activité agricole ne nuit pas aux abeilles. Le négoce gère les interventions apicoles au niveau des ruches et fournit du miel à l'agriculteur qui améliore par la même occasion son image.

Terres Inovia s'est rapproché de Ternoveo pour créer un réseau de balances connectées, afin de mettre en œuvre un programme d'expérimentation autour du colza. L'institut technique agricole souhaite monitorer les ressources collectées par les abeilles dans des environnements contenant des proportions de colza variables. Pour cela, les dynamiques de gain de poids des colonies et l'origine florale des nectars et des pollens collectés par les abeilles sont étudiés.

Ce partenariat concerne aujourd'hui 30 ruches sur balances connectées positionnées autour de Saint-Quentin dans l'Aisne. Le choix d'étudier le colza réside dans l'importance capitale de cette culture pour l'approvisionnement en pollen et en nectar des colonies d'abeilles domestiques.



**Contact de la personne ressource :**

**Nicolas CERRUTTI**

Terres Inovia

✉ [n.cerrutti@terresinovia.fr](mailto:n.cerrutti@terresinovia.fr)



## VIGNOBLE HAUTS-DE-FRANCE



Un vignoble à Haute Valeur Environnementale (HVE) est en cours de développement dans les Hauts-de-France.

17 nouveaux agriculteurs ont reçu en juillet 2021 leurs autorisations de planter de la vigne dans la région des Hauts-de-France. Ils rejoignent les 29 viticulteurs engagés dans ce projet pour représenter à ce jour environ 80 ha de Chardonnay. En partenariat avec Ternoveo, ce vignoble sera mené dans une conduite agroécologique avec pour projet de semer des bandes mellifères entre les rangs et d'y installer par la suite des ruches.

Le mélange « Ter'mellif » proposé par Ternoveo est composé de 9 espèces différentes ayant une pérennité de 3 ans. Celui-ci fleurit tout au long de l'année (de 2 mois après implantation jusqu'à fin septembre) et assure, par sa composition, une nutrition nectarifère et pollinifère pour les abeilles, bénéfique à la qualité du miel.

Les premières bandes seront plantées en 2022, dans la mesure où il est préférable d'attendre la 3ème année des jeunes pieds de vigne avant de les semer. Le vignoble est aujourd'hui réparti sur 4 départements (Pas-de-Calais, Nord, Somme et Aisne).



Contact de la personne ressource :

**Christophe DUBREUCQ**

Ternoveo

✉ [christophe.dubreucq@ternoveo.fr](mailto:christophe.dubreucq@ternoveo.fr)



## HAUTS DE FRANCE



### POLL' AISNE ATTITUDE



En 2011, un groupe de quatre agriculteurs de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne a souhaité engager une action volontaire en faveur de la biodiversité et plus particulièrement des pollinisateurs. L'idée première était de transformer ce qui est vécu aujourd'hui comme des « contraintes » pour les agriculteurs par des mesures « acceptables », ou tout du moins mettre en avant le positif des actions menées par la profession agricole sur le terrain, en faveur des insectes pollinisateurs. Pendant deux ans (2012-2013), à raison d'une rencontre trimestrielle et d'échanges par mail réguliers, l'initiative s'est bâtie autour des pollinisateurs en général, avec néanmoins un focus sur l'abeille domestique (sur laquelle un suivi et des observations sont plus faciles à mettre en place). Ainsi, des ruches ont été installées dans les exploitations afin de pouvoir observer l'influence des pratiques agricoles sur les abeilles.

En outre, les agriculteurs à la genèse du projet ont eu la chance de pouvoir se former et s'appuyer sur les connaissances d'un apiculteur professionnel qui donnait des formations au rucher école de l'abeille noire de Sains-Richaumont. C'est ainsi que l'Association Poll'Aisne Attitude a été créée. Fort de ces échanges entre l'apiculteur professionnel et les agriculteurs, 17 ruches ont pu être données à des agriculteurs en 2014 puis 6 de plus en 2015.

Par ailleurs, une charte non-contraignante a été coécrite par ce petit groupe. Elle rappelle les fondamentaux de la réglementation de l'arrêté abeilles de 2003 et explique la démarche de maintenir, voire de densifier les espèces mellifères autochtones et d'installer des ruches sur sa ferme, afin de devenir « agriculteur-observateur ». Elle mentionne enfin les règles tacites à suivre pour chaque agriculteur qui s'engage dans la démarche, à savoir que tout matériel prêté doit être rendu si l'on se désengage du projet.

Le groupe s'est finalement rapidement fixé une mission de communication et d'amélioration des connaissances. Quatre domaines sont donc visés par l'action :

- Les pratiques agricoles : identifier d'un côté les pratiques agricoles que l'on peut facilement faire évoluer à court terme par des bonnes pratiques partagées, grâce à des conseils adaptés ou des messages de communication et d'un autre côté celles qui peuvent poser un problème aux apiculteurs ou aux pollinisateurs en général, mais qui restent compliquées à changer (faute de solutions alternatives) et donc de voir les meilleurs consensus pouvant être trouvés avec les apiculteurs. Ce premier domaine avait aussi pour vocation d'améliorer les connaissances des agriculteurs sur la réglementation en vigueur de l'arrêté abeilles de 2003. Deux journées de formation autour de la toxicité des produits phytosanitaires et de la réglementation ont pu être conduites par un ingénieur de la Chambre d'agriculture. A la suite de ces formations, des actions de sensibilisation ont été menées par des agriculteurs volontaires auprès d'autres agriculteurs sur l'impact des pratiques agricoles.

- La ressource alimentaire : renforcer la ressource florale avec des plantes autochtones pour augmenter le nombre de fleurs présentes sur le territoire. 2200 arbres et arbustes ont pu être implantés en 2014 et une formation avec l'Association Hommes et territoires sur l'entretien des bords de chemin a été conduite.
- L'apiculteur amateur « observateur » : découvrir le métier d'apiculteur et ses contraintes. La technicité du métier d'apiculteur et la disponibilité en temps sont rapidement apparues des facteurs limitant pour les agriculteurs qui prenaient des ruches sur leur exploitation. Cela a permis de mettre en lumière les compétences nécessaires à avoir pour devenir apiculteur et aussi la nécessité du dialogue entre les deux professions. Cependant, le maintien de deux à trois ruches chez les agriculteurs qui le souhaitent reste un levier créateur d'échanges et de temps de convivialité, notamment lors des récoltes de miel et permet d'être agriculteur « observateur » avant de réaliser un traitement phytosanitaire.
- La recherche et l'innovation : concevoir un outil d'aide à la décision (OAD) pour savoir quand traiter en l'absence de pollinisateurs. Une start-up de Saint-Quentin dans l'Aisne nommée Hostabee est venue installer des capteurs dans 3 ruches pour essayer de suivre l'activité des colonies à travers les critères de température, d'hygrométrie et de bruit. Cela devait permettre de déterminer les paramètres d'activité (entrée ou sortie) des abeilles et de créer un OAD sur le téléphone portable des agriculteurs afin de savoir quand traiter ses cultures. Le travail a été mené pendant 2 ans mais n'a pas pu aboutir à ce jour à la création d'un outil fiable. Les recherches et observations continuent d'être menées et aboutiront peut-être, à moyen terme, à la création d'un outil adapté.

En 2021, l'action touche une trentaine de personnes. Elle est limitée à un seul (ancien) canton de Sains-Richaumont, soit une surface moyenne de 150 ha (10 % du canton). L'initiative est soutenue par l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne, qui met à disposition du personnel (pour la gestion comptable) et des fonds (environ 4 000 € consommés aujourd'hui). Par ailleurs, ce collectif a déposé un dossier pour « Projet de territoire local » et a été doté de 6 000 € par La Fondation Pierre Sarazin. Groupama aide également de temps en temps l'Association Poll'Aisne Attitude, en réalisant des banderoles à son effigie. Enfin, le principal partenaire financier a été la Fondation du Crédit Agricole du Nord-Est qui a apporté 28 000 €, permettant d'investir dans des locaux.

L'ensemble de cette initiative lancée maintenant depuis 9 ans dans le département de l'Aisne a permis aux agriculteurs d'enrichir leurs connaissances sur les pollinisateurs et d'améliorer leurs relations avec les apiculteurs du secteur. La question de la reproductibilité de l'action revient souvent : « On peut répondre que tout dépend de la façon dont l'apiculteur envisage l'agriculture. Il y a autant d'apicultures qu'il y a d'agriculteurs ».



**Contact de la personne ressource :**

**Christelle LEMAIRE**

✉ [christelle.lemaire@ma02.org](mailto:christelle.lemaire@ma02.org)



## ILE DE FRANCE

### PARTENARIAT FDSEA IDF – CRÉDIT AGRICOLE IDF



Le Crédit Agricole Île-de-France a signé en Juin 2021 une convention de partenariat tripartite avec la FDSEA Île-de-France et l'association Agriculteurs d'Île-de-France, dans lequel il s'engage à financer l'installation d'un rucher référent dans chacun des 3 départements de la Fédération (Essonne, Yvelines et Val d'Oise).

Les agriculteurs concernés, ayant déjà entre 10 à 30 ruches, se voient attribuer la complète gestion du rucher mis à leur disposition, constitué de 3 ruches et équipé d'une balance connectée, d'une miellerie mutualisable et de panneaux de communication grand public. En contrepartie, l'agriculteur hôte accepte d'accueillir 2 à 3 groupes par an lors de réunions d'information ou de sessions de formation et de restituer un quart de la production de miel issu du rucher à la Fédération qui permettra d'organiser des actions de communication.

L'objectif à travers la présence de ces ruchers est de faire la démonstration, par l'exemple, des bonnes pratiques agricoles envers les pollinisateurs. L'idée sera peut-être également à l'avenir d'accueillir les administrateurs du Crédit Agricole dans le cadre de demi-journées « découverte ».



Contact des personnes ressources :

**Bernard LERISSON**

✉ [bernard.lerisson@fdseaif.fr](mailto:bernard.lerisson@fdseaif.fr)

**Damien GREFFIN**

✉ [damien\\_greffin@hotmail.com](mailto:damien_greffin@hotmail.com)



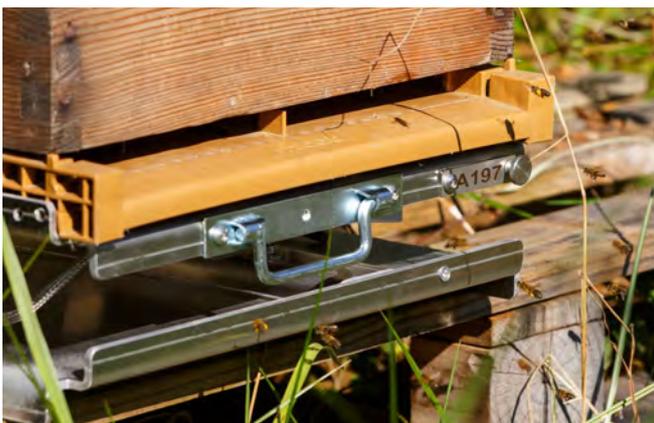
## RÉSEAU DE BALANCES CONNECTÉES FDSEA IDF



Un réseau de 40 balances connectées est actuellement en place dans l'Essonne, les Yvelines et le Val d'Oise, avec l'instauration pour les bénéficiaires apiculteurs comme agriculteurs d'une charte garantissant les bonnes pratiques mutuelles. Ce déploiement, porté par la FDSEA Ile-de-France, a débuté en mai 2020 avec l'installation, en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Île-de-France d'une vingtaine de balances connectées. Celui-ci a été poursuivi en 2021 avec le déploiement de 20 balances supplémentaires sur l'ensemble de la territorialité de la FDSEA Ile-de-France.

A partir des données extraites de celles-ci, des informations sont diffusées via des newsletters mensuelles auprès de l'ensemble des agriculteurs et agriculteurs-apiculteurs du territoire afin de leur permettre d'adapter leurs pratiques à l'abeille : gestion des carences alimentaires, contribution à la ressource nourricière par l'implantation notamment de jachères fleuries notamment, adaptation des pratiques phytosanitaires à l'abeille afin de la préserver. En complément, durant toute la saison apicole 2021, d'avril à juillet 2021, un « Bulletin abeilles » a été diffusé à l'ensemble des agriculteurs afin de leur indiquer les heures de rentrée et de sortie des abeilles.

Afin de valoriser l'agriculture et l'apiculture du territoire, des panneaux de communication à destination du grand public sont implantés en bordure de parcelles. Ainsi, les contributions agricoles et apicoles des agriculteurs pour les abeilles sont mises en avant par une communication vulgarisée. Toutes ces actions nécessitent en grande partie l'achat de matériel (balances, panneaux ...) et un accompagnement collectif et individuel de chaque personne engagée.



### Contact de la personne ressource :

**Nicolas GALPIN**

agriculteur-apiculteur dans l'Essonne

✉ [ngalpin@hotmail.com](mailto:ngalpin@hotmail.com)



## ILE DE FRANCE

### FORMATIONS APICOLES



Entre l'hiver 2019 et l'hiver 2020, la FDSEA Ile-de-France a organisé une série de formations apicoles pour ses adhérents, dans le but de leur donner des clés pour comprendre et valoriser les pratiques vertueuses sur leurs exploitations, notamment par l'appropriation par les agriculteurs de pratiques agroécologiques ainsi que par des approches sanitaires et techniques de conduite de ruchers.

L'objectif est également de leur permettre de disposer d'éléments de langage pour pouvoir montrer au grand public que les activités agricoles ne sont pas incompatibles avec les abeilles. Trois types de formation ont été organisés :

- Le premier niveau était destiné à tous les adhérents, majoritairement des agriculteurs en grandes cultures, pour découvrir les abeilles et leurs besoins en ressources. Cette formation permettait aussi de donner des arguments pour valoriser les pratiques agricoles positives déjà en place et répondre aux éventuelles controverses.
- Le deuxième niveau était davantage adressé à ceux souhaitant se lancer dans l'apiculture et rentrer dans les aspects plus techniques de production.
- Enfin, le troisième niveau était axé sur les étapes nécessaires à une bonne commercialisation des produits issus de la ruche. Il s'adressait plus particulièrement aux exploitants désireux de créer une diversification apicole.

Au total, ces formations ont réuni 180 participants.



#### Contact des personnes ressources :

**Bernard LERISSON**

✉ [bernard.lerisson@fdseaif.fr](mailto:bernard.lerisson@fdseaif.fr)

**Damien GREFFIN**

✉ [damien\\_greffin@hotmail.com](mailto:damien_greffin@hotmail.com)



## COOPÉRATION API-AGRI DANS LE CALVADOS

Dans le Calvados, une agricultrice, vice-présidente de la Chambre départementale d'agriculture, coopère avec un apiculteur à Balleroy-sur-Drôme (anciennement commune de Vaubadon).

Cette collaboration est née d'une rencontre inopinée entre deux acteurs de terrain puisque c'est en traversant le village que l'apiculteur a remarqué les tilleuls en fleurs et a pris la décision de contacter l'agricultrice.

Cette dernière, sensible à la cause apicole, aspirait déjà à recevoir des ruches et accepta d'accueillir 18 ruches dans une des prairies de son exploitation en polyculture-élevage, conduite en agriculture conventionnelle raisonnée. De cet échange est né la plantation de 550 mètres de haies, dont les essences ont été choisies par l'apiculteur pour solutionner le constat de disette observé au mois de septembre. Parmi ces dernières, nous retrouvons du noisetier, de l'épine ou encore de l'acacia. La décision de planter une haie plutôt que de semer des cultures mellifères a été privilégiée par l'apiculteur du fait de sa plus grande durabilité dans le temps. Les arbres ont été pour leur part financés à 40 % par le Conseil général.

Cette collaboration perdure aujourd'hui depuis 3 ans et fait office d'exemple de bonne entente api-agri à petite échelle, repris notamment par les médias locaux.



### Contact de la personne ressource :

**Astrid GRANGER**

Agricultrice/vice-présidente de la  
Chambre d'agriculture du Calvados

✉ [granger.astrid@yahoo.fr](mailto:granger.astrid@yahoo.fr)



## NOUVELLE-AQUITAINE

### CHARENTE



APIVITI est une association créée en 2018 sur la commune de Mosnac-Saint-Simeux. Cette dernière promeut l'implantation de couverts mellifères, à raison d'une vingtaine d'hectares par an, dans l'optique d'améliorer la biodiversité et d'apporter aux abeilles une nourriture conséquente et variée, leur permettant de bien vivre en pays viticole. Sa création résulte d'un échange entre un viticulteur souhaitant accueillir des ruches sur son vignoble et un apiculteur.

Cette collaboration aura notamment permis de mettre en lumière des périodes de disette pour les abeilles, compensables par l'insertion de couverts mellifères. Par conséquent, l'idée est venue de contacter l'ensemble des viticulteurs des 2 communes originelles et de fonder APIVITI.

Aujourd'hui, cette association réunit une petite quinzaine de viticulteurs de la commune et 8 apiculteurs de loisirs, pour une centaine de ruches réparties sur les secteurs intéressants pour les pollinisateurs au sein du territoire. La taille des ruchers varie ici de 2 à 15 ruches. De manière générale, les semis d'espèces mellifères ont lieu au sein de jachères préexistantes, qui se convertissent en jachères mellifères, des rotations de cultures entre la période d'arrachage et de plantation des nouveaux pieds de vignes (2-3 ans), mais également dans les surfaces difficiles peu propices à la production viticole, pour atteindre un total de 51 ha de couvert mellifère semés après 3 ans.

Si l'inter-rang est une possibilité également envisagée, l'association reste à l'heure actuelle très prudente et émet des réserves sur cette éventualité, en particulier en cas d'insuffisance de solution mécanique et du recours aux traitements chimiques sur ce type de surface.



Plusieurs partenaires encadrent cette action, comme l'entreprise de conseil et de fourniture agricole Landreau, qui, après avoir réalisé des études de terrain, procure des semences adaptées ; le Crédit Agricole, qui a notamment accompagné le lancement et les premiers financements via la plateforme de financement participatif MiiMOSA ; l'Établissement Public Territoriale du Bassin de la Charente (EPTB), qui favorise la communication autour des actions de l'association ; ou encore la Maison Hennessy, la Maison Courvoisier et Grand Cognac communauté d'agglomération, qui sont les 3 partenaires financiers de la structure aujourd'hui. Une cotisation de l'ordre de 30 € par an est également demandée aux viticulteurs pour adhérer à l'association ainsi qu'une participation à hauteur de 15 € par hectare de semences mellifères.

Les semences sont toutes biologiques et leur composition évolue d'une année à l'autre, selon les résultats et remontées des viticulteurs. D'ordre général, il est constitué d'une vingtaine d'espèces avec des espèces communes comme la Phacélie, le Sainfoin, le Sarrasin, le Trèfle Blanc, le Trèfle violet ou la Moutarde ainsi que d'espèces plus originales comme le Fenouil, le Lupin ou le Pavot.

Chaque année, la proportion des espèces au sein du couvert peut être réajustée tandis que certaines peuvent être ajoutées ou retirées. De plus, un cahier des charges définit un ensemble de règles, comme l'interdiction d'utiliser des produits chimiques sur les parcelles mellifères ou encore le labour peu profond, voire l'absence de labour. L'association favorise également la coopération et les échanges entre les acteurs : Apis-Vitis. Par exemple, lors de la lutte obligatoire contre la flavescence dorée, les viticulteurs se mettent d'accord pour terminer les traitements en début de nuit et s'équipent de panneaux récupérateurs sur leurs pulvérisateurs pour éviter la dérive.

A noter qu'à l'issue d'une journée Abeilles et Vignes (ADANA, Viticulteurs, Apiculteurs), la maison Hennessy a souhaité parfaire l'action d'APIVITI en proposant aux viticulteurs de la commune, en association avec la Chambre d'agriculture de la Charente, un aménagement du programme de traitements pour la lutte insecticide contre la flavescence dorée. Dans un premier temps, les traitements insecticides vont passer de trois à un et, à terme, devraient disparaître.



**Contact de la personne ressource :**

**Paul FREMONT**

Apiculteur

✉ paulfremont@aol.com



## NOUVELLE-AQUITAINE

### GIEE - ASSOCIATION COEXISTENCE 47



Un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) est actuellement en place dans le Lot-et-Garonne. En janvier 2018, l'association Coexistence 47 (coanimée par AgroCampus 47 et la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne) est créée et son projet, « coopération entre filières agricoles et apicoles pour une gestion intégrée des territoires en Lot-et-Garonne » est labellisé par l'État en GIEE. Ce dernier s'articule autour de six axes de travail : le dialogue et la compréhension des enjeux du territoire, la sécurisation économique des exploitations, la gestion des ruchers (alimentaire et sanitaire), la gestion des flux polliniques (risque de pollution génétique, de déclassement des productions), l'utilisation raisonnée voire la suppression de certains intrants ou produits phytosanitaires et la sauvegarde et le rétablissement de la biodiversité naturelle et fonctionnelle au service du monde agricole. Il est composé de trois collèges.

13 agriculteurs, aussi bien en agricultures biologique que conventionnelle, et deux apiculteurs professionnels constituent le collège 1. Le collège 2 met en avant les filières avec notamment le syndicat locale « L'Abeille de Gasconne », la FNAMS, Agrobio 47, le département du Lot-et-Garonne ainsi qu'AgroCampus 47, qui regroupe les quatre lycées agricoles publics du département. Le collège 3 correspond, quant à lui, aux partenaires scientifiques et techniques comme l'INRAe d'Avignon, l'ITSAP (Institut Technique Scientifique de l'Abeille), Agrinove, la Chambre d'agriculture du 47 et la région Nouvelle-Aquitaine.

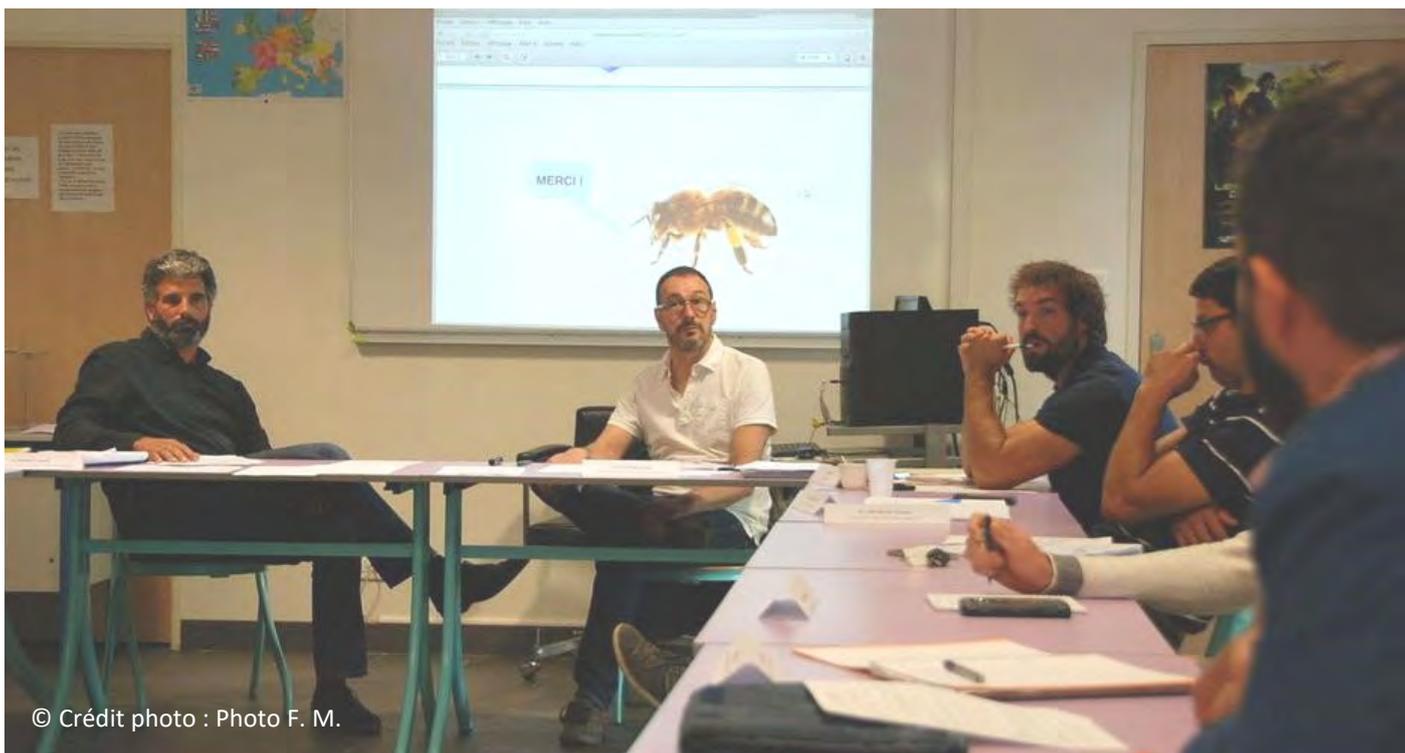
L'ensemble du projet est sous la tutelle de la DRAAF ainsi que du ministère de l'Agriculture. Dans un premier temps, les agriculteurs ont pris part à des formations suite à leur demande d'être mieux formés, notamment en termes de communication. Grâce à cela, ils mettent aujourd'hui en place un plan d'action pour communiquer auprès du grand public, des professionnels et des politiques.

D'autres formations plus techniques ont eu lieu, comme sur les couverts végétaux mellifères. Ensuite, l'idée a été d'installer petit à petit des couverts végétaux, soit en inter-cultures, soit pendant la culture, c'est-à-dire semer une culture dans un couvert végétal qui prendra le dessus par la suite (culture de lentilles, pois chiches, féveroles). Dans les deux cas de figure, l'intérêt est d'implanter des plantes ayant un rôle essentiel pour les pollinisateurs de sorte à offrir de la nourriture en quantité et diversité toute l'année sur le territoire.

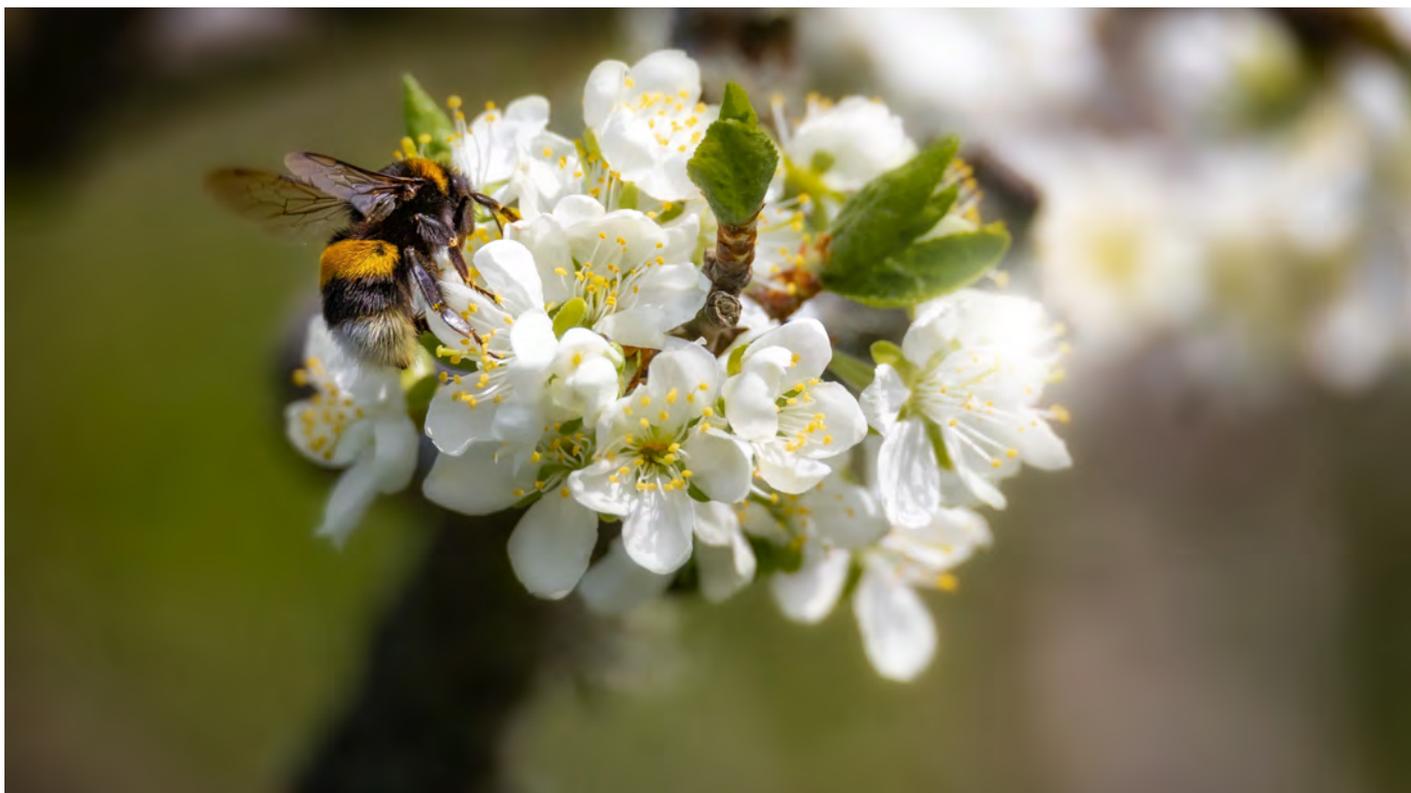
Un outil cartographique a par ailleurs été développé avec pour objectif de localiser les ressources alimentaires pour les abeilles dans un rayon d'1 à 3 km, suite au placement d'un rucher sur une carte interactive. Les informations sont remontées par les agriculteurs ainsi que par l'intermédiaire de la DDT qui dispose du registre parcellaire graphique.

L'intérêt de ce dispositif est de visualiser de manières géographique et temporelle (sur l'année) les ressources, pour mettre en avant les périodes de disette et encourager le dialogue avec les agriculteurs et les firmes semencières pour solutionner ce problème. Il s'agit par conséquent d'un outil de dialogue, également mobilisé par les lycées agricoles partenaires dans le cadre de la formation des BTS (Brevet de Technicien Supérieur).

L'année 2021 correspond à la troisième et dernière année du GIEE dont la reconduction pour les trois prochaines années vient d'être accordée.



© Crédit photo : Photo F. M.



**Contact de la personne ressource :**

**Patrick GOLFIER**

Association Coexistence 47 et AgroCampus 47

Apiculteur

✉ [patrick.golfier@educagri.fr](mailto:patrick.golfier@educagri.fr)



## NOUVELLE-AQUITAINE

### COOPÉRATION API-AGRI EN SUD-GIRONDE

Dans le cadre d'un contrat de pollinisation, une coopération locale s'est instaurée depuis 3 ans entre un apiculteur et un multiplicateur de semences en tournesol en Sud-Gironde.

L'apiculteur installe ses ruches pour permettre la pollinisation des tournesols de l'agriculteur et profite également de la présence de bruyères à proximité, pour y nourrir ses colonies en septembre à l'approche de l'hivernage.

Les différents échanges entre l'apiculteur et l'agriculteur multiplicateur ont abouti à une proposition de ce dernier de densifier les ressources en faveur des abeilles. Celui-ci a proposé de semer des fleurs mellifères dans les inter-rangs de ses cultures.

Le principe est le suivant : aussitôt la floraison des tournesols passée et les pieds femelles fécondés, les pieds mâles sont broyés pour éviter la pollution des lots de semences (graines susceptibles de se mélanger aux semences hybrides uniquement produites par les pieds femelles) et aérer les parcelles, tandis que l'irrigation continue pour les pieds femelles pendant un mois et demi à deux mois. Cela permet par conséquent de semer et d'irriguer le couvert mellifère en inter-rang, sans nécessiter un arrosage spécifique. Cela offre une végétation de qualité qui amènera une base alimentaire pour les pollinisateurs avec du nectar et du pollen en quantité.

Cette initiative n'en est cependant qu'à ses débuts puisque 2021 constitue la première année de semis de fleurs mellifères (effectué le 25/07/2021).



@LeRépublicain Sud-Gironde

Contact de la personne ressource :

**Pascal TURANI**

Apiculteur

✉ [pascal.turani@wanadoo.fr](mailto:pascal.turani@wanadoo.fr)



## EPITERRE : PROJET KERING



EPITERRE a été retenu dans le cadre du Fonds Régénératif pour la Nature, initié par le Groupe Kering, groupe mondial de luxe, parmi 7 projets sélectionnés dans le monde en 2021. Le projet porté par EPITERRE vise à développer 200 hectares de sainfoin et implanter 500 nouvelles ruches pendant 3 ans avec un suivi sur 5 ans, afin de pérenniser un élevage ovin emblématique du Lot. Il permettra ainsi de faire face au réchauffement climatique et de favoriser la biodiversité du département. Ce projet, est une solution agro-écologique pérenne et résiliente qui vise le développement d'une production de fourrage de qualité, parfaitement adaptée à ce territoire. Cette plante a l'avantage de répondre aux besoins alimentaires (protéiques), sanitaires (lutte contre le parasitisme intestinal) des ruminants mais aussi un intérêt mellifère important pour les pollinisateurs et écologique (limite les rejets d'azote lessivable et de méthane émis par les animaux).

Du point de vue de la biodiversité, le manque de ressource alimentaire auquel sont confrontés les pollinisateurs peut être comblé par cette culture, et dans des milieux favorables à leur développement. C'est le potentiel déploiement d'un véritable corridor écologique sur le territoire. En basant le déploiement du projet sur un parcellaire adapté et aujourd'hui utilisé dans un cadre peu performant et/ou peu enclin à l'environnement, les résultats permettront d'apporter de réels services environnementaux tout en garantissant des co-bénéfices forts (production agricole, paysage, sensibilisation territoriale). Le déploiement de couverts mellifères permet de favoriser une structure du sol, une vie microbienne ainsi que des bénéfiques tels que la captation carbone, la fixation de l'azote, la limitation des effets de ruissellement et lessivage des terrains. La fertilisation se fera à l'implantation (engrais organique) et en année 2 et 3 (apports engrais minéral), permettant de réduire considérablement les impacts agricoles en lien aux intrants.

Ce projet de territoire, en partenariat avec la coopérative locale GEOC, valorise ainsi l'engagement des éleveurs pour l'environnement, structure la filière de production de miel de sainfoin et intègre la biodiversité et l'environnement dans des réflexions communes multi-sectorielles. Cette action ancrée sur le territoire du Lot contribuera à valoriser une filière ancestrale et durable. Enfin, et c'est un axe capital pour Epiterre, ce projet s'appuie sur la valorisation de l'engagement en faveur de pratiques vertueuses pour l'environnement. Ce projet place ainsi les agriculteurs au cœur d'actions concrètes en faveur de la transition écologique.



Contact des personnes ressources :

**Gilles BARAIZE**

Chef de projet

✉ [gilles.baraize@reseaufnsea.fr](mailto:gilles.baraize@reseaufnsea.fr)

**Jean-Maurice DIOZO**

Chef de projet aménagement et environnement

✉ [contact@epiterre.fr](mailto:contact@epiterre.fr)



## PAYS DE LA LOIRE



### COUVERTS MELLIFÈRES DE LA CAVAC



Depuis 2017, en Vendée, dans le Nord de la Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres, la CAVAC (Coopérative Agricole Vendée Approvisionnement Céréales) encourage et contribue au semis de couverts mellifères : à la volée avant moisson (autour du 15 juin en Vendée), en semis direct aussitôt la moisson des céréales réalisée, ou en interculture longue (ex. blé suivi d'un maïs).

En 2021, cette action représente 2500 ha de couverts pour plus de 250 agriculteurs mobilisés. L'ensemble des participants sont en agriculture conventionnelle du fait d'une difficulté à mobiliser des agriculteurs en agriculture biologique, dont le travail régulier du sol constitue un frein à l'implantation de couverts.

Pour mener à bien cette opération, la CAVAC s'appuie sur une implantation territoriale forte et de nombreux conseillers qui lui permettent de constituer un véritable maillage et lui confère une capacité d'action importante sur son périmètre d'activité. Deux types de couverts sont proposés par la coopérative (un mélange avec une base sarrasin et un mélange avec une base trèfle). Elle les développe elle-même grâce à sa plateforme d'expérimentation, avec pour objectif de trouver des solutions techniques qui conviennent à tous. C'est le cas en particulier de la question du salissement par des adventices, qui constitue la principale crainte de l'agriculteur, notamment sur des espèces comme la moutarde, qui a par exemple été remplacée par de la cameline. Les semences sont financées à 50 % par la coopérative, avec comme obligation pour l'agriculteur de ne pas pratiquer le déchaumage avant le mois de septembre, le reste étant à sa charge. L'intérêt de ne pas déchaumer trop tôt est de garder la fraîcheur et d'offrir « le gîte et le couvert » à la petite faune, en partant des insectes jusqu'aux oiseaux en particulier de Plaine. Cette méthode s'oppose à la technique historique utilisée dans le paysage vendéen, qui consistait à déchaumer très tôt et à semer fin août pour une levée très automnale, ce qui ne présentait aucun intérêt, ni pour les insectes, ni pour les oiseaux.

Deux méthodes de semis des couverts sont aujourd'hui employées : le semis à la volée et le semis direct. Le principal problème du semis à la volée pour l'agriculteur est lié à la longueur d'épandage ne pouvant excéder 18-20 mètres, laissant parfois un trou de plusieurs mètres sur certaines zones. Cela implique parfois un second semis à la volée et crée une irrégularité sur certaines bandes bénéfiques à la biodiversité.

Cette opération répond au problème du manque d'essences à fleurs dans la plaine vendéenne, en opposition avec les cultures d'il y a une quarantaine d'années (disparition de la polyculture-élevage et des prairies de plaine, où une diversité floristique répondait au besoin d'une grande diversité d'espèces d'insectes, disparition du mélange dactyle/luzerne ...). Des floraisons à partir de plantes nectarifères et mellifères sur la période fin juillet à début septembre apportent une ressource vitale à de nombreuses espèces auxiliaires (syrphes, micro-guêpes...) et pollinisatrices (abeilles, bourdons, papillons ...).

L'objectif pour 2022 est de semer 6 000 ha de couverts mellifères tout en intégrant de nouveaux agriculteurs au projet.

Ce projet a aussi une visée agronomique, avec la couverture du sol qui limite le salissement et le travail mécanique, en favorisant un système racinaire développé de certaines espèces et en contribuant à la vie microbienne, sans oublier la production de biomasse et d'azote avec les trèfles. Sur le plan patrimonial des sols, conserver les chaumes avec des couverts en période d'orages et par conséquent limiter les catastrophes naturelles (ex : érosion des sols) est un élément essentiel de la démarche. Par ailleurs, un groupe de 15 agriculteurs-apiculteurs s'est développé en parallèle de l'initiative au sein du réseau de la CAVAC et s'est inscrit dans la démarche, en semant sur leurs exploitations des couverts proposés.

8 néo agriculteurs-apiculteurs formés grâce au rucher-école de la coopérative vont prochainement rejoindre le groupe. Chez ces agriculteurs, leur paradigme a véritablement changé, avec une vigilance accrue autour des ressources disponibles et des pratiques agricoles optimisées comme le traitement la nuit. Cette technique est notamment très intégrée en Vendée où les apiculteurs ont sensibilisé les agriculteurs sur la nécessité de traiter en fin de soirée et non le matin.

Par ailleurs, de nombreux ruraux et touristes apprécient de voir en période estivale des parcelles couvertes de fleurs peuplées d'une multitude d'insectes, avec un panneau explicatif de la démarche. L'idée n'est pas de couvrir 100 % des sols des exploitations avec cette pratique mais plutôt d'intégrer cette technique non contraignante, facile à mettre en œuvre et qui engendre de nombreux avantages (chiffrables ou non) sur les parcelles concernées, avec un retour de la biodiversité ordinaire.



Contact de la personne ressource :

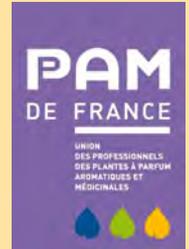
Nicolas VIACROZE  
CAVAC

✉ [n.viacroze@cavac.fr](mailto:n.viacroze@cavac.fr)



## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### PLANTES À PARFUM



Si à une époque, il n'y avait pas assez de dialogue entre les apiculteurs et les agriculteurs, aujourd'hui il y a de très bonnes relations entre les producteurs de plantes à parfum (filière PPAM) et les apiculteurs (très majoritairement professionnels).

Depuis une dizaine d'années, l'Union des Professionnels des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM de France) est en contact régulier avec les syndicats apicoles et fait de la pédagogie sur le sujet des pollinisateurs auprès de ses adhérents.

Les producteurs offrent des emplacements (moyennant toujours une contrepartie à travers des contrats oraux, souvent un paiement en nature, parfois financier) et préviennent les apiculteurs en cas de traitement. La majorité des 2 000 producteurs est sensibilisée aux questions apicoles, notamment en matière de traitement, avec une interdiction de traiter la journée en période de floraison (sauf en cas d'attaque de ravageurs) ainsi qu'en début de matinée (traitement exclusivement la nuit à partir de 22h et avant 4h du matin).

Si l'instauration d'une convention entre apiculteurs et agriculteurs n'avait pas vraiment marché lors de la genèse de la coopération (mais avait engendré le dialogue), il existe des chartes de bonnes pratiques toujours d'actualité entre les PPAM et le Syndicat des apiculteurs de Provence. Par ailleurs, le CRIEPPAM a mis au point un système d'effarouchement (chasse-abeilles) qui fait envoler 80 % des abeilles lors de la récolte (financé au départ avec des partenaires et maintenant vendu lors de l'achat des machines pour récolter la lavande).



Contact de la personne ressource :

**Alain AUBANEL**  
PPAM de France

✉ [aaubanel@orange.fr](mailto:aaubanel@orange.fr)

# INITIATIVES NATIONALES

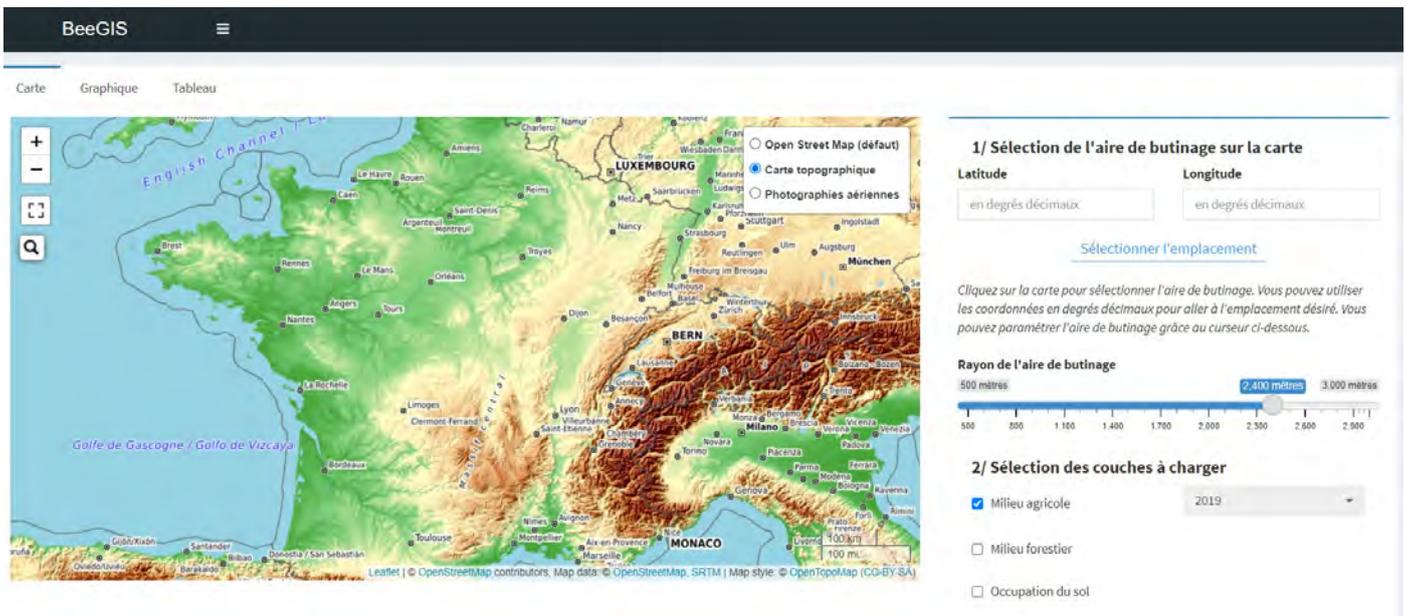


BeeGIS est une application portée par l'ITSAP à destination des apiculteurs. Cette dernière permet de mettre en avant les différents assolements pour décrire les aires de butinage autour des emplacements de ruchers.

BeeGIS a vocation à venir en complément de l'œil de l'apiculteur dans la détermination du positionnement des ruches.

L'application s'appuie aujourd'hui pour fournir ses données sur le Registre Parcellaire Graphique (RPG) et ainsi les déclarations PAC des agriculteurs. Elle n'intègre, pour autant, pas davantage le monde agricole à l'heure actuelle. Si l'initiative fut initiée en 2015, la communication au grand public a pour sa part débutée à partir de 2019.

L'ITSAP souhaiterait aussi possiblement apporter plus de précisions au sein de l'outil avec de nouvelles données, comme un indicateur d'attractivité (mesure du potentiel mellifère pour la production de miel) ou encore y intégrer les périodes de floraison.



Contact de la personne ressource :

**Fabrice ALLIER**  
ITSAP

✉ fabrice.allier@itsap.asso.fr

Afin de contribuer à la fourniture de ressources alimentaires aux pollinisateurs et ainsi œuvrer en faveur de la biodiversité dans ses territoires betteraviers, le groupe coopératif Cristal Union a lancé au début de l'année 2021 l'opération « Bee Happy ».

Cette opération vise à implanter 1 200 ha de surfaces fleuries pour les pollinisateurs d'ici 2023. L'initiative « Bee Happy » s'adresse à l'ensemble des 9 000 coopérateurs de Cristal Union, répartis sur cinq bassins betteraviers. Elle consiste à fournir gratuitement aux planteurs de betteraves volontaires, un mélange d'espèces mellifères. De façon concrète, après validation du projet les agriculteurs intègrent la démarche via la signature d'un engagement et peuvent ensuite bénéficier des semences pour installer un couvert mellifère sur leur exploitation.

En juillet 2021, plus de 560 agriculteurs étaient engagés pour une surface moyenne d'environ 80 ares par agriculteur ce qui représente près de 440 hectares de couverts mellifères implantés.

L'opération « Bee Happy » cible les pollinisateurs au sens large. Les premières observations réalisées en 2021 montrent la présence sur les couverts d'abeilles domestiques mais aussi de nombreux pollinisateurs sauvages comme des papillons ou des bourdons.

Enfin, dans le cadre de cette opération, Cristal Union bénéficie de l'appui technique et scientifique du RBA (Réseau Biodiversité pour les Abeilles), qui intervient en qualité de conseil, en particulier sur la composition du couvert ainsi que sur les techniques d'implantation et d'entretien.

Pour atteindre l'objectif final de l'opération « Bee Happy » de 1200 ha, il est prévu de poursuivre l'implantation en 2022 et 2023.



Contact de la personne ressource :

**Sylvain VERGER**

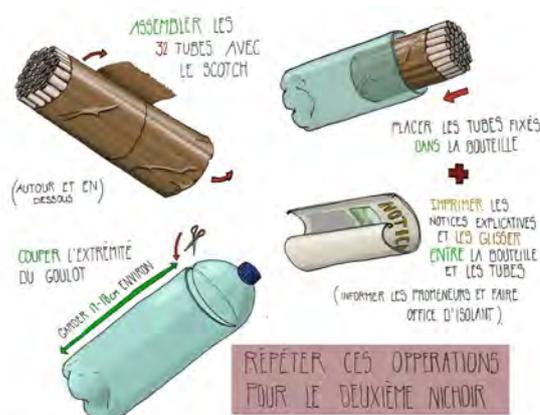
Ingénieur service agronomique  
Cristal Union

✉ [sverger@cristal-union.fr](mailto:sverger@cristal-union.fr)

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB), porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), fait partie d'un programme de sciences participatives, auquel l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA, tête de réseau des Chambres) apporte également son appui. L'OAB propose 5 protocoles, dont le protocole « Abeilles sauvages » au sujet de la fabrication de nichoirs à abeilles solitaires. Il a pour double objectif de faire de la pédagogie auprès des participants (objectif de sensibilisation) et de collecter des données (objectif scientifique). A l'issue de ce protocole, les différents types d'opercules du nichoir sont comptés et identifiés et permettent de déduire les différents groupes d'espèces d'abeilles. Il s'agit ici d'un protocole simple et standardisé avec, en amont, un certain nombre d'informations demandées à l'agriculteur, en particulier sur le paysage et les pratiques de gestion de la parcelle étudiée. Ce protocole est aujourd'hui le plus populaire car il est facile et rapide à mettre en place et il ne nécessite pas de compétence spécifique.

Chaque année, des bilans nationaux sont publiés sur le site internet de l'OAB avec comme objectifs de communiquer sur la participation, sur les observations réalisées et sur les références nationales du réseau. Ces bilans peuvent être utilisés par les animateurs locaux de l'OAB pour déclencher la discussion avec les agriculteurs. Il s'agit de renforcer les synergies entre les agriculteurs et leur environnement.

A noter que l'OAB n'a pas vocation à faire de préconisations de gestion et reste un réseau de sciences participatives à destination d'agriculteurs volontaires, avec un niveau d'animation nationale (APCA, MNHN, MAA) et locale (animateurs issus des CA, associations environnementales, fédérations de chasseurs, ...).



Contact de la personne ressource :

**Marion DEMADE**  
APCA

✉ marion.demade@apca.chambagri.fr

Depuis 2015, la FNSEA, l'UIPP, l'AGPB, l'AGPM, la FOP et la FNAMS ont mis en place un observatoire des ruches en milieu agricole nommé AGRAPI. Ce projet allait dans le sens des recommandations de l'Anses qui préconisait en 2015 la mise en place d'un réseau de ruchers de référence sur le territoire national.

Dès son lancement, AGRAPI avait l'ambition de démontrer que les activités d'apiculture et d'agriculture peuvent coexister de façon constructive et productive sur un même territoire. Pour cela, le protocole d'AGRAPI consistait à observer les pratiques agricoles et à mesurer les paramètres clés du rucher dans une aire de butinage de 1,5 km. Cinq ruchers sont répartis sur le territoire national dans des milieux agricoles jugés représentatifs de leur région : Loiret (céréaliculture), Marne (céréaliculture), Hérault (viticulture-arboriculture), Vendée (polyculture) et Gironde (maïsiculture et forêt).

Le protocole d'observation a permis de générer une base de données importante sur les interactions entre les colonies d'abeilles et l'environnement agricole qu'elles fréquentent. Les données de l'expérience sont pour l'instant uniques et apportent de précieuses informations. Elles doivent être valorisées, notamment par une phase de communication.

AGRAPI dispose de cinq années d'expériences qui peuvent servir à l'élaboration de protocoles futurs. Les premiers résultats montrent des miellées majoritairement sur les plantes cultivées, des périodes de disette alimentaire, de bons taux de survie, des performances cohérentes, une influence du climat et des détections de substances phytosanitaires à des taux très faibles. En particulier, le suivi des années d'expérimentation a montré que le rucher de la Marne est l'un des plus productif du réseau AGRAPI, les cultures de colza et de luzerne offrant des ressources alimentaires suffisantes pour les abeilles, optimisées par des aménagements agroécologiques qui comblent les périodes de disette alimentaire de la région.

Ce projet a vécu sur le terrain mais n'a pas donné lieu à des publications, faute d'une analyse détaillée des résultats obtenus. 2021 a marqué la fin de la convention AGRAPI entre l'UIPP et la FNSEA. Seul un suivi est maintenu pour un site dans la Marne sur la question des néonicotinoïdes pour la filière betterave.



Contact de la personne ressource :

**Ronan VIGOUROUX**  
UIPP

✉ [rvigouroux@uipp.net](mailto:rvigouroux@uipp.net)

Bio'Riv est une initiative lancée en janvier 2021 par Syngenta en réponse à la nouvelle réglementation ZNT riverains (zone de non-traitement), qui impose la mise en place de distances de sécurité à proximité des riverains. Bio'Riv a pour objectif de transformer cette contrainte réglementaire en aménagement favorable à l'environnement.

Le principe est de semer une bande végétalisée pérenne (minimum 3 ans) pour favoriser la faune sauvage (en particulier l'avifaune), apporter du nectar et du pollen aux pollinisateurs sauvages, stocker le carbone et gérer les adventices sur la zone non-cultivée. Syngenta vise, par conséquent, à apporter une expertise et un soutien financier à des projets multipartenaires. Dans la mesure où l'entreprise ne produit pas ce type de semences, elle a fait le choix soit de valoriser l'offre en place dans la structure locale partenaire de l'initiative, soit de fournir un des 3 mélanges (Bio'Riv 1, 2 et 3), développés dans le cadre d'un partenariat avec Semences de France.

Ces derniers comprennent des espèces aux intérêts apicoles et cynégétiques. Dès la 1<sup>ère</sup> année, les semences Bio'Riv représentent plus de 400 km de bords de parcelle (5m de large) en France tandis que l'initiative continue de s'étendre avec un nouveau projet en cours avec la Chambre territoriale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais impliquant plus de 200 agriculteurs.



**Contact de la personne ressource :**  
**François-Xavier BAUER**  
 Syngenta  
 ✉ [francois-xavier.bauer@syngenta.com](mailto:francois-xavier.bauer@syngenta.com)

Depuis 2002, Syngenta met en place les « Opérations pollinisateurs » avec comme volonté d'allier préservation de la biodiversité, productivité et rentabilité des exploitations agricoles.

A la lumière de publications scientifiques mettant en exergue les bénéfices mutuels de l'aménagement de bandes fleuries pour les pollinisateurs comme pour l'agriculteur, l'entreprise a décidé d'accompagner financièrement les agriculteurs volontaires qui souhaiteraient implanter des zones végétalisées favorables à la biodiversité.

De manière générale, Syngenta vise à apporter une expertise et un financement aux projets qui permettent une valorisation environnementale des zones non-cultivées (bords de champs, de cours d'eau, de chemin, lisière, talwegs ...) et à accompagner les agriculteurs dans une communication positive envers la société civile. Cela peut également concerner des jachères mellifères ou des intercultures orientées vers l'alimentation des pollinisateurs. Pour mener à bien cette action, Syngenta s'appuie sur des partenaires comme les négoce, les coopératives ou les Chambres d'agriculture, qui sollicitent, identifient et recrutent les agriculteurs voulant participer à l'opération.

Les intérêts pour la biodiversité sont ici multiples : favoriser la faune sauvage, alimenter les pollinisateurs sur les périodes critiques, développer la biodiversité et polliniser les cultures adjacentes (colza, tournesol ...). Ils complètent des intérêts agronomiques majeurs comme la limitation de l'érosion, la protection des cours d'eau et le stockage du carbone.



Contact de la personne ressource :

**François-Xavier BAUER**  
Syngenta

✉ [francois-xavier.bauer@syngenta.com](mailto:francois-xavier.bauer@syngenta.com)



## LABEL BEE FRIENDLY

---



Le Label Bee Friendly est un label lancé en France par l'UNAF et désormais porté par l'association Bee Friendly. Celle-ci a pour but premier de former et d'accompagner les agriculteurs, en agricultures biologique et conventionnelle, vers des pratiques vertueuses pour les pollinisateurs sauvages comme domestiques. Aujourd'hui, l'association regroupe des acteurs de la filière apicole ainsi que des structures spécialistes de la préservation de la biodiversité dans les espaces agricoles, et s'appuie sur une équipe de 5 ingénieurs agronomes. En 2020, elle a touché environ 2000 agriculteurs répartis dans toute la France, et sur plusieurs filières (viticulture, arboriculture, grandes cultures et dernièrement élevage). Ainsi, la création d'un label, officiellement lancé en 2014, a répondu au besoin de mieux identifier les agriculteurs engagés et de valoriser économiquement leurs productions.

Chaque filière présente un cahier des charges rédigé et amélioré chaque année grâce à des Comités d'experts (membres de Bee Friendly et experts extérieurs), dont le respect permet d'obtenir la labellisation. De manière générale, le label s'articule techniquement autour de trois piliers phares et indissociables :

- les pratiques phytosanitaires, avec des exigences par rapport aux traitements : encourager les traitements nocturnes, le respect d'une liste noire d'insecticides (interdiction de leurs usages) et d'une liste grise d'insecticides (prévention sur les précautions d'usage à prendre), la recherche d'alternatives ;
- la biodiversité, visant le développement de ressources alimentaires et de zones refuges pour les pollinisateurs : favoriser la continuité spatiale et temporelle (apporter de la nourriture pendant tout le cycle de vie des pollinisateurs) et la diversité des espèces ;
- le développement du lien abeilles-agriculteurs : informer les apiculteurs locaux des traitements réalisés, établir des rencontres de métier à métier avec les apiculteurs et les structures apicoles, ainsi que favoriser la découverte des pollinisateurs sauvages, notamment des abeilles sauvages grâce à la formation et l'information.

A noter que le label s'inscrit dans une obligation d'amélioration continue, qui incite l'agriculteur à perdurer dans des pratiques positives. Il est financé à 100 % par ses partenariats (pour prétendre au label, les structures doivent signer un contrat de partenariat). Les partenaires de Bee Friendly sont très divers et vont de l'agriculteur individuel à des acteurs de l'aval de la chaîne (distributeurs, industries agroalimentaires), en passant par des structures collectives (coopératives). Aujourd'hui le label permet, selon les cas, de vendre plus chère la production ou de la vendre en plus grande quantité et offre un privilège d'achat chez Monoprix ou Aldi partenaires du Label). Il contribue également à réinstaurer un dialogue positif avec les consommateurs et voisins.



## TOXIBEES - LABEL BEE FRIENDLY

---



Toxibees est lauréat de l'appel à projet national Ecophyto 2020-2021.

Il vise à rendre accessible aux agriculteurs des informations sur les modes d'interaction et la toxicité des substances actives des produits phytopharmaceutiques vis-à-vis des pollinisateurs, grâce à un outil en ligne du type « moteur de recherche ». En plus des informations concrètes et factuelles (notamment données réglementaires) sur les substances actives, des alternatives et des bonnes pratiques de traitement seront présentées.

Ainsi informés, les agriculteurs pourront adapter leurs pratiques et diminuer le risque présenté par les traitements phytosanitaires pour les abeilles.



**Contact de la personne ressource :**

**Amélie BAJOLET**

Présidente du Label Bee Friendly et Directrice  
de l'Association Bee Friendly

✉ [abajolet@certifiedbeefriendly.org](mailto:abajolet@certifiedbeefriendly.org)

# COUP D'POUSSE



Coup d'Pousse, développé et géré par le Réseau Biodiversité pour les Abeilles (RBA), est une action participative de parrainage de couverts mellifères.

Les agriculteurs volontaires peuvent s'inscrire sur une plateforme pour bénéficier gratuitement de semences (jachères ou intercultures), grâce à un système de donations. En effet, des particuliers ou entreprises peuvent faire des dons, défiscalisés, qui permettent au RBA d'acheter des mélanges mellifères pour les pollinisateurs et abeilles domestiques et de les distribuer aux agriculteurs dans toute la France. Les apiculteurs peuvent également s'y inscrire pour être mis en relation avec les agriculteurs bénéficiant de couverts dans leur département afin d'y installer leurs ruches et d'établir un partenariat gagnant/gagnant.



En 2021, avec le financement de l'enseigne Lidl, 720 ha de couverts mellifères ont été semés par plus de 300 agriculteurs pour soutenir les populations de pollinisateurs en améliorant l'offre florale des territoires français.



SCANNEZ LE QR CODE  
pour retrouver  
plus d'infos sur le site



Contact de la personne ressource :

**Clara AMY**  
Réseau biodiversité pour les abeilles  
✉ [clara.amy@asso-rba.fr](mailto:clara.amy@asso-rba.fr)

Beewapi est un site de mise en relation entre des agriculteurs multiplicateurs de semences et des apiculteurs. Celui-ci a été développé à partir de 2011 par l'ANAMSO, structure professionnelle nationale qui assure la représentation des agriculteurs multiplicateurs de semences oléagineuses, en partenariat avec l'ITSAP (institut technique apicole), pour faciliter les chantiers de pollinisation et s'assurer que les agriculteurs puissent disposer de colonies. Par le biais de la charte BEEWAPI, l'apiculteur comme l'agriculteur s'engagent à adopter des bonnes pratiques agricoles et apicoles en pollinisation, ainsi qu'à respecter le cahier des charges établi pour la culture concernée. Cette charte constituait notamment lors de son lancement en 2014 par Stéphane LE FOLL et Laurent BOURDIL, la première charte entre professionnels de l'apiculture, professionnels de l'agriculture et institut technique apicole. Bien qu'il soit toujours en fonctionnement, le site est aujourd'hui en sommeil du fait d'un fonctionnement efficace et d'une confiance mutuelle bien instaurée entre le monde apicole et la filière semence. Il pourrait de nouveau présenter un intérêt avec la modification du cahier des charges de l'apiculture biologique qui entraînerait un changement des partenariats existants (impossibilité pour les apiculteurs biologiques de mettre leurs ruches sur des exploitations conventionnelles, or très peu de multiplicateurs de semences sont en AB) et ainsi une nécessité de trouver de nouvelles colonies.

Cet outil est exclusivement réservé aux multiplicateurs de semences oléagineuses, même si la porte n'est pas fermée à ce qu'il soit mobilisé par d'autres filières, moyennant la mise en place d'un cahier des charges propre au secteur.



PLATEFORME DE MISE EN RELATION DIRECTE ENTRE APICULTEURS ET PRODUCTEURS

# BEEWAPI.COM

Beewapi.com c'est

- LE LIEU DE RENCONTRE** de deux métiers complémentaires pour développer leurs activités. La plateforme d'échange permet de répondre aux besoins des deux filières : l'optimisation de la production de semences et le développement de l'activité apicole.
- LE PROFESSIONNALISME** avec l'engagement de chacun au respect d'une charte de bonnes pratiques : bonnes pratiques agricoles et service de pollinisation de qualité.
- LA SIMPLICITÉ** Simple de fonctionnement et convivial, le site Beewapi favorise une prise de contact rapide et directe entre apiculteurs et agriculteurs multiplicateurs de semences.
- LA CONFIDENTIALITÉ** Sur Beewapi l'accès à chaque espace personnel est protégé par un mot de passe et les échanges entre agriculteurs et apiculteurs sont confidentiels.

anamso gnis ufs ITSAP



ESPACE APICULTEURS

Accéder à votre espace

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[J'ai oublié mon mot de passe...](#)

[Vous n'êtes pas encore membre Beewapi ?](#)



Contact de la personne ressource :

**Jean-Christophe CONJEAUD**  
ANAMSO  
✉ [jc.conjeaud@anamso.fr](mailto:jc.conjeaud@anamso.fr)

Lancé au printemps 2020, le projet Apitech s'intéresse aux relations apiculture-agriculture avec une approche proactive : (re)créer localement du lien entre apiculteurs et agriculteurs, promouvoir les bonnes pratiques et faire parler de l'apiculture en milieu agricole.

Pour fédérer et animer ces échanges, un réseau de ruchers connectés a été constitué sur 12 sites répartis dans 4 régions (Hauts de France, Bourgogne Franche-Comté, Pays de la Loire et Grand Est).

A l'heure actuelle, six coopératives et une trentaine d'agriculteurs se sont engagés dans le projet. Une vingtaine de ruches sont suivies.

Les données remontées permettent de donner des informations intéressantes pour analyser l'évolution du comportement de la ruche (quand entrent et sortent les abeilles...) ainsi que l'évolution quantitative du miel.

L'enjeu de la démarche est d'apporter la preuve, via des indicateurs, de la bonne santé des abeilles évoluant en milieu agricole.

Le projet Apitech est mis en place par Fermes LEADER, le réseau d'innovation collaborative du groupe InVivo.



**Contact de la personne ressource :**

**Carole ROCCA**  
Fermes LEADER  
✉ [crocca@invivo-group.com](mailto:crocca@invivo-group.com)

SURVapi (SURVeiller les contaminations du milieu par les produits phytosanitaires via les matrices Apicoles Pour améliorer et réduire leurs utilisations) s'inscrit dans le cadre du plan Ecophyto.

Ce projet a permis de mettre en place un travail en collaboration entre agriculteurs, apiculteurs et conseillers, avec l'objectif de mieux se connaître et de travailler ensemble pour développer les pratiques agricoles favorables aux abeilles.

Sur chacun des 7 sites répartis dans 5 régions, une animation conjointe par les conseillers de la Chambre d'agriculture et de l'Association de Développement de l'Apiculture facilite le travail en commun. L'accompagnement scientifique est assuré par l'ITSAP - Institut de l'Abeille.

Au lancement en 2018, une première phase de concertation entre acteurs a permis d'identifier les thématiques qui ont été travaillées lors des 2 saisons de suivi des ruchers observatoires en 2019 et 2020.

A l'issue de chaque saison, les résultats obtenus ont été partagés : suivis de la santé des colonies, niveau de contamination par les produits phytosanitaires dans les matrices apicoles (butineuses, pollens, cire), palynologie afin d'identifier les ressources collectées par les abeilles, informations sur les pratiques agricoles dans l'environnement des ruchers. Les partenaires ont montré l'intérêt de la concertation pour identifier des leviers d'action afin de proposer un environnement plus favorable aux abeilles :

- partager la vision et l'usage d'un même paysage pour les apiculteurs et les agriculteurs ;
- identifier les bonnes pratiques et les situations à risque afin de faire émerger des leviers pour agir.

Des méthodes ont été élaborées dans le cadre de SURVapi, concernant aussi bien les aspects méthodologiques de la conduite du projet que l'interprétation des résultats d'analyses toxicologiques ou les leviers pour les changements de pratiques.

Ces outils seront mis à disposition du plus grand nombre fin 2021.



**Contact de la personne ressource :**

**Florence AIMON-MARIE**

Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

✉ [florence.aimon-marie@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:florence.aimon-marie@charente-maritime.chambagri.fr)

## CONCLUSION



L'agriculture est un acteur majeur de la lutte contre le changement climatique et de la préservation de la biodiversité ! Avec ses 9,6 millions d'hectares de prairies permanentes et ses 2 millions d'hectares de bosquets, haies et alignements d'arbres, elle est créatrice de biodiversité, levier essentiel de solution.

C'est une chose de le dire, c'est mieux de le prouver ! Avec ce « Recueil des initiatives agricoles favorables aux pollinisateurs », nous apportons une démonstration concrète des services environnementaux fournis quotidiennement par l'agriculture.

Les abeilles et les pollinisateurs, de manière générale, sont des acteurs de la biodiversité ! Ils participent à la pollinisation des cultures et l'agriculture contribue, par ses cultures et ses pratiques, à leurs besoins alimentaires et à leur sauvegarde. Ainsi, partout en France, agriculteurs et apiculteurs, loin des oppositions et des controverses, collaborent depuis toujours, au cœur des territoires, pour élaborer des initiatives vertueuses « Api & Agri ».

Ce premier recueil constitue un précieux outil, mobilisable par le plus grand nombre, pour inspirer des actions en faveur des pollinisateurs et de la biodiversité. Grâce à la diversité des initiatives qu'il recense, il vise à contribuer à l'essaimage des pratiques positives de l'agriculture et de l'apiculture. Il doit aussi permettre, par l'expérience de terrain qu'il contient, de guider la recherche et le développement vers des solutions innovantes.

Les réponses, nécessairement collectives, sont tout autant agronomiques, techniques et technologiques. Alors, sans attendre, soyons de plus en plus nombreux et appliquons, expérimentons, cherchons, déployons... biodiversifions l'agriculture !

**Christiane Lambert**  
Présidente de la FNSEA



***Nous voyons l'abeille se poser sur toutes  
les plantes et tirer de chacune le meilleur.***

Isocrate



